

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HAUTE-LOIRE

Etablissement de crédit et courtage d'assurance, société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier au capital de 30 982 912,20 €
Siège social : 94 rue Bergson, 42000 Saint Etienne

Inscription au registre du commerce de St Etienne 380 386 854 00018, APE - 6419 Z

Cotée sur Euronext Paris, compartiment C.

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

06-2019

SOMMAIRE

PARTIE A - RAPPORT D'ACTIVITE SUR LE PREMIER SEMESTRE 2019	4
I. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS	4
II. RESULTATS CONSOLIDES	4
a. Environnement économique et financier	4
b. Résultats consolidés	5
III. STRUCTURE FINANCIERE	7
a. Les Fonds propres consolidés	7
b. Informations prudentielles	7
c. Les parties liées	18
IV. RESULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITE	18
a. Définition des secteurs d'activité	18
b. Analyse des résultats par secteur d'activité	18
V. LES FACTEURS DE RISQUES	19
5.1. LE RISQUE CREDIT	20
5.1.1. Objectifs et politique	23
5.1.2. Gestion du risque de crédit	25
5.1.3. Exposition	32
5.1.4. Le risque pays	35
5.2. RISQUES DE PRIX	35
5.3. RISQUES DE MARCHE	35
5.3.1. Objectifs et politique	35
5.3.2. Gestion du risque	37
5.3.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés	38
5.3.4. Risque Action	38
5.3.5. Risques particuliers induits par la crise	39
5.4. GESTION DU BILAN	40
5.4.1. La gestion du bilan – Les risques financiers structurels	40
5.4.2. Le risque de taux d'intérêt global	41
5.4.3. Le risque de change	43
5.4.4. Les risques de liquidité et de financement	43
5.4.5. Politique de couverture	46
5.5. RISQUES OPERATIONNELS	47
5.5.1. Objectifs et politique	48
5.5.2. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance	48
5.5.3. Méthodologie	49
5.5.4. Assurance et couverture des risques opérationnels	50
5.6. RISQUES DE NON-CONFORMITE	51
5.7. RISQUES JURIDIQUE	51
CADRE GÉNÉRAL	52
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE	52
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	53
COMPTE DE RÉSULTAT	53
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	54
BILAN ACTIF	55
BILAN PASSIF	56
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	57
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	58
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RESUMES	61
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES	61
1.1 Normes applicables et comparabilité	61
1.2 Principes et méthodes comptables	64

2.	PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE	65
3.	RISQUE DE CREDIT	66
4.	NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	75
4.1	<i>Produits et charges d'intérêts</i>	75
4.2	<i>Produits et charges de commissions</i>	76
4.3	<i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	76
4.4	<i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	77
4.5	<i>Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</i>	78
4.6	<i>Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat</i>	78
4.7	<i>Produits (charges) nets des autres activités</i>	79
4.8	<i>Charges générales d'exploitation</i>	79
4.9	<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	79
4.10	<i>Coût du risque</i>	80
4.11	<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	81
4.12	<i>Impôts</i>	81
4.13	<i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	83
5.	INFORMATIONS SECTORIELLES	86
6.	NOTES RELATIVES AU BILAN	88
6.1	<i>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	88
6.2	<i>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	90
6.3	<i>Actifs financiers au coût amorti</i>	91
6.4	<i>Exposition au risque souverain</i>	93
6.5	<i>Passifs financiers au coût amorti</i>	95
6.6	<i>Immeubles de placement</i>	96
6.7	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	96
6.8	<i>Provisions</i>	97
6.9	<i>Dettes subordonnées</i>	97
6.10	<i>Capitaux propres</i>	98
7.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	99
8.	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	101
9.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	102
9.1	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti</i>	103
9.2	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	106
10.	IMPACTS DES EVOLUTIONS COMPTABLES OU AUTRES EVENEMENTS.....	113
11.	PARTIES LIEES.....	116
12.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2019	116
13.	ÉVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2019.....	117
	PARTIE C - DECLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DES RAPPORTS FINANCIERS	118
	PARTIE D - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2019.....	118

PARTIE A - Rapport d'activité sur le premier semestre 2019

I. Présentation des Etats Financiers

Changements de principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés semestriels résumés sont établis conformément aux normes IAS/IFRS telles que décrites dans la note 1 de l'annexe aux états financiers.

II. Résultats consolidés

a. Environnement économique et financier

France : 2019-2020, une croissance honorable dans un environnement global incertain

En France, la croissance s'établirait à 1,4% en 2019, en léger freinage par rapport à 2018 (1,7%), mais au-dessus de son potentiel (1,3%). Un léger ralentissement est prévu en 2020 à 1,3%.

La croissance trimestrielle a atteint 0,3% au T1, après 0,4% au T4, grâce à la bonne tenue de la demande intérieure, dans un contexte de détérioration de la croissance mondiale et notamment de ralentissement de nos partenaires européens.

D'un côté, la mise en place de deux séries de mesures en faveur du pouvoir d'achat (décembre 2018 puis avril 2019) va soutenir la consommation des ménages, même si les gains importants en termes de revenus sont en partie épargnés. De l'autre, le fléchissement de la croissance mondiale et les incertitudes politiques, géopolitiques et économiques (guerre commerciale, freinage chinois, Brexit...) affectent les exportations des entreprises.

On note toutefois un redressement du climat des affaires sur les derniers mois, en raison des mesures de soutien aux entreprises, de la bonne tenue de la consommation et de l'apaisement de la crise sociale, alors qu'un mouvement inverse apparaît chez nos partenaires européens (Allemagne, Italie...). Ceci permet de soutenir les dépenses d'investissement et les créations d'emploi. Le ralentissement de la croissance en France est ainsi moins marqué que dans le reste de la zone euro.

Compte tenu de cet environnement, quelles seraient les composantes de la croissance en France ?

La consommation des ménages devrait être assez dynamique en 2019, compte tenu d'une conjonction de facteurs favorables. Les baisses de prélèvements inscrites dans la loi de finances 2019 et les plans de soutien mis en place à la suite de la crise des Gilets Jaunes et du Grand Débat, ainsi que le repli de l'inflation, renforcent le pouvoir d'achat. Il devrait progresser de 2,6% sur un an en 2019 et de 1,5% en 2020. La consommation progressera toutefois à un rythme plus modéré en 2019 (1,5%) en raison d'une remontée significative du taux d'épargne, liée à un climat de confiance qui s'améliore mais reste mitigé et à un lissage opéré par les ménages, qui ne dépenseront que graduellement les gains de pouvoir d'achat. Jouent également des effets cycliques pénalisant la consommation de biens durables (notamment dans l'industrie automobile). La consommation s'accroîtra à nouveau de 1,5 % en 2020.

L'investissement des entreprises progresserait pour la sixième année consécutive, du fait de la dynamique des profits (stimulés en 2019 par la bascule CICE / baisses de charges), d'un climat des affaires en amélioration (à mesure que s'estompent les effets négatifs de la crise sociale) et de conditions de financement très favorables. Les mesures mises en place depuis 2014 (et renforcées depuis), visant à redresser la compétitivité coût et qualité via un allègement des charges, ont permis aux entreprises de redresser leurs marges et donc de dynamiser leurs investissements. Après une hausse 3,2% en 2018, l'investissement des entreprises continuerait de progresser de façon assez marquée en 2019 et 2020 (3,3% et 2,7%

respectivement). L'investissement des ménages a connu un net freinage en 2018 (recentrage du dispositif Pinel et du PTZ sur les zones tendues) à 2% après 6,6% en 2017. Ce mouvement se prolongerait en 2019 et 2020 à 0,3% et 0,7% respectivement.

La contribution nette du commerce extérieur à la croissance a été ponctuellement positive en 2018 (+0,7 point), compte tenu d'un moindre dynamisme des importations sur la période récente et serait légèrement négative en 2019-2020 (-0,2 puis -0,3 point). Les exportations ralentiraient sous l'effet du ralentissement mondial et subissent en 2019 le contrecoup de livraisons aéronautiques dynamiques enregistrées en 2018. Les importations augmenteraient nettement en raison du dynamisme de la demande interne.

Le taux de chômage reculerait à 8,3% en moyenne en 2019 et 8,1% en 2020 (après 8,8% en 2018 (chiffre Insee, France métropolitaine)). En effet, le rythme de créations d'emplois serait assez important sur la période 2019-2020, à +0,8% par an (après +1% en 2018). Le marché de l'emploi est assez dynamique du fait de la croissance attendue de l'activité et des mesures de baisse du coût du travail, notamment la bascule CICE / baisses de charges, et en dépit de la réduction du nombre de contrats aidés.

Au global, nous retenons comme perspective en 2019 une croissance honorable mais en léger freinage par rapport à 2018. Toutefois, des incertitudes pèsent sur ce scénario : risques de fléchissement de la croissance mondiale et notamment chez nos partenaires européens, guerre commerciale, freinage chinois, Brexit...

b. Résultats consolidés

1^{er} semestre 2019 : Une trajectoire confirmée pour le Crédit Agricole Loire Haute-Loire

Un premier semestre marqué par la stabilité du Produit Net Bancaire et du Résultat Net Social dans un contexte de taux toujours bas

Les encours de collecte sont en progression de +2,8% sur un an à 13,6 Mds€. Cette croissance est portée par une bonne progression de la collecte bilan (+3,3%) tirée par les dépôts à vue (+6,1%) et l'épargne logement (+4,1%). La collecte hors bilan s'établit sur la période à +1,6 % en lien avec la croissance de l'encours assurance-vie (+3,4%).

Les encours de crédits clientèle (hors interbancaire) continuent de progresser (+4,8%) pour atteindre 8,3 Mds€. Leur croissance résulte du dynamisme des prêts habitat (+4,4%), du crédit à la consommation (+12,5%) et des encours de crédits entreprises et aux professionnels et agriculteurs (+5,3%).

Le bon dynamisme des activités d'assurance de biens et de personnes (+5,5 %) se poursuit avec une évolution équilibrée entre les assurances de biens et les assurances de personnes

Enfin, la Caisse régionale a enregistré durant ce premier semestre plus de 13 700 entrées en relation avec de nouveaux clients.

Au 30 juin 2019, le Produit Net Bancaire social s'établit à 157,3 millions d'euros, en quasi-stabilité (-0,3%).

La marge d'intermédiation s'inscrit en retrait de 9,4% sur 1 an marquée par la persistance d'un contexte de taux d'intérêt toujours bas et de l'impact des réaménagements de crédits habitat.

Les charges de fonctionnement demeurent maîtrisées à +0.36 %.

Les indicateurs de risques continuent d'être bien orientés et la solvabilité renforcée.

Le coût du risque s'établit à un niveau historiquement bas à 0,1M€.

Le taux de créances dépréciées s'affiche en recul. A fin juin 2019, il se situe à 2.12 % contre 2.4 % à fin juin 2018.

Le taux de couverture des créances douteuses est de 68,5 % à fin juin 2019 contre 69,4% à fin juin 2018.

Le taux de défaut, au sens de la réglementation Bâloise (EAD défaut/EAD), à 1,86% s'inscrit également en amélioration par rapport à fin juin 2018 (2.1%).

Après prise en compte de la fiscalité, le résultat net social s'établit à 62,3 millions d'euros, en stabilité (+0.2%).

Le résultat net consolidé part du Groupe atteint 52,9 millions en intégrant 14,6 millions d'euros de contribution du Groupe COFAM, filiale à 100% de la Caisse Régionale et qui déploie son activité dans les métiers des financements spécialisés.

Un dividende de 2,93 euros par Certificat Coopératif d'Investissement a été versé le 1^{er} juin 2019, soit un rendement de 3,11 % par rapport au cours de fin 2018.

Par rapport à fin 2018, le cours du CCI est demeuré stable (+0.3 %).

Chiffres clés en millions d'euros	06-2019	Variation / 06.2018
Base individuelle		
Encours de collecte	13 593	+2,8 %
Encours de crédit clientèle	8 253	+4,8 %
PNB	157,3	-0,28%
Charge de fonctionnement	(80,5)	+0,36 %
Résultat brut d'exploitation	76,7	-0,94%
Résultat net social	62,3	+0,2 %
Chiffres clés en millions d'euros		
Base consolidée		
PNB	219,1	-1,2%
Charge de fonctionnement	(132,3)	-0,7%
Résultat brut d'exploitation	86,9	-1,9 %
Résultat net consolidé - part du groupe	52,9	+2,9 %

Le ratio de liquidité à 1 mois (LCR) atteint 121,8 % à fin mai 2019.

La Caisse régionale renforce son niveau de solvabilité avec un ratio de solvabilité Bâle3 au 31/03/2019 à 26,5 % pour un minimum réglementaire de 10,501 % contre 23,9 % au 31/03/2018 pour un minimum règlementaire de 9,875 %.

Les capitaux propres consolidés à 2,1 milliards d'euros représentent 17,8 % du bilan qui s'élève à fin juin 2019 à 11,9 milliards d'euros. Les dépôts à vue et à terme des clients, représentent 29,9 % du bilan tandis que les dettes envers les établissements de crédit, essentiellement vis-à-vis de Crédit Agricole S.A., représentent 48,3 % du bilan. L'actif du bilan consolidé est quant à lui constitué à 75 % par les prêts et créances à la clientèle, reflétant le rôle de la Caisse régionale dans le financement de l'économie de son territoire.

III. Structure financière

a. Les Fonds propres consolidés

Les capitaux propres atteignent 2,1Md€ au 30 juin 2019 contre 2,06M€ au 31/12/2018 soit une progression de +2,8 %.

Cette évolution est présentée dans le tableau de variation des capitaux propres de l'annexe aux comptes consolidés.

b. Informations prudentielles

Pour le groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire, les fonds propres consolidés, évalués suivant les normes prudentielles bancaires en vigueur, s'élèvent à 1,3 Mds d'euros à fin mars 2019.

Ainsi, la Caisse Régionale affiche sur ces comptes consolidés, un ratio Bâle III (phasé) de 26,5 % à fin mars 2019.

Le groupe représente une structure financière solide et dispose des capitaux propres nécessaires pour assurer ses propres ambitions de développement ainsi que celle du groupe Crédit Agricole SA.

Le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation* dit "CRR") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques.

Le dispositif prudentiel résultant des accords de Bâle 3 s'articule en effet autour de trois piliers :

- le **Pilier 1** détermine les exigences minimales d'adéquation des fonds propres et le niveau des ratios conformément au cadre réglementaire en vigueur ;
- le **Pilier 2** complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est exposée la Banque, sur la base de méthodologies qui lui sont propres ;
- le **Pilier 3** instaure de nouvelles normes en matière de communication financière à destination du marché.

Le pilotage de la solvabilité de la Caisse régionale vise principalement à évaluer les fonds propres et à vérifier en permanence qu'elle dispose de fonds propres suffisants pour couvrir les risques auxquels elle est ou pourrait être exposée compte tenu de ses activités.

Outre la solvabilité, la Caisse régionale pilote également le ratio de levier.

Enfin, les ratios de solvabilité majeurs font partie intégrante du dispositif d'appétence au risque.

b1. Cadre réglementaire applicable

Renforçant le dispositif prudentiel, les accords de Bâle 3 ont conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et ont introduit de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel. Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013 (directive 2013/36/EU, dite "CRD 4", transposée notamment par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014, et règlement "CRR") et sont entrés en application le 1^{er} janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes. Dans le régime CRR/CRD 4, trois niveaux de ratio de solvabilité sont calculés :

- Le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- Le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio *Tier 1* ;
- Le ratio de fonds propres globaux.

Ces ratios font l'objet d'un calcul phasé ayant pour objet de gérer progressivement la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3 jusqu'au 1^{er} janvier 2018 (et jusqu'au 1^{er} janvier 2022 pour les instruments de dette hybride).

Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque. Les définitions et calculs sont développés dans les parties suivantes. Les exigences minimales applicables à la Caisse régionale sont respectées.

b2. Supervision

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement agréés visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que plusieurs entités du Groupe Crédit Agricole puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement CRR. Dans ce cadre, la Caisse régionale a été exemptée par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis en cause l'exemption individuelle accordée précédemment par l'ACPR.

b3. Ratios de solvabilité

AU NUMÉRATEUR DES RATIOS DE SOLVABILITÉ

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- Les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1),
- Les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1),
- Les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*).

AU DÉNOMINATEUR DES RATIOS DE SOLVABILITÉ

Bâle 3 définit plusieurs types de risque : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels qui donnent lieu à des calculs d'emplois pondérés. Conformément au règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les expositions au risque de crédit restent mesurées selon deux approches :

- L'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- L'approche "Notations internes" (IRB - *Internal Ratings Based*) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement. On distingue :
 - l'approche "Notations internes fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
 - l'approche "Notations internes avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : expositions en cas de défaut, maturité, probabilités de défaut, pertes en cas de défaut.

b3.1 Exigences réglementaires minimales

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR.

- Ratios de fonds propres avant coussins : l'exigence minimale de CET1 phasé est fixée à 4,5 % des emplois pondérés depuis 2015. De même, l'exigence minimale de *Tier 1* phasé a été relevée à 6 % en 2015 et pour les années suivantes. Enfin, l'exigence minimale de fonds propres globaux phasés est de 8 % en 2015 et pour les années suivantes ;
- À ces exigences s'ajoutent des coussins de fonds propres dont la mise en application est progressive :
 - le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés en 2019),
 - le coussin contra-cyclique (taux en principe compris dans une fourchette de 0 à 2,5 %), le coussin au niveau de la Caisse régionale étant une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD ¹) pertinentes des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'entité ; lorsque le taux d'un coussin contra-cyclique est calculé au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est 12 mois au plus après la date de publication sauf circonstances exceptionnelles,
 - les coussins pour risque systémique. Seul le Groupe Crédit Agricole fait partie des établissements systémiques et est à ce titre soumis à cette exigence.

Ces coussins sont entrés en application en 2016 et doivent être couverts par des fonds propres de base de catégorie 1. Le coussin de conservation et les coussins pour risque systémique s'appliquent par incrément progressif annuel jusqu'en 2019 (75 % du coussin demandé en 2018, 100 % en 2019).

Le régulateur fixe en complément, de façon discrétionnaire, des exigences minimales dans le cadre du Pilier 2. La Caisse régionale n'a pas à ce jour été notifiée d'exigences complémentaires entrant dans ce cadre.

¹ L'EAD (*Exposure at default*) est le montant de l'exposition en cas de défaillance. Elle englobe les encours bilanciaux ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan.

En sa qualité d'entité affiliée au Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale bénéficie pleinement du mécanisme interne de solidarité légale ainsi que de la flexibilité de circulation du capital interne au Groupe Crédit Agricole, qui est très fortement capitalisé.

b3.2 Tableau synthétique des ratios de solvabilité

L'ensemble des tableaux ci-après n'inclut pas le résultat de la période.

(en milliers d'euros)	30/06/2019		31/12/2018	
	Phasé	Non phasé	Phasé	Non phasé
Tableau de synthèse des ratios				
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	1 323 542	1 323 542	1 313 280	1 313 280
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	1 323 542	1 323 542	1 313 280	1 313 280
Fonds propres globaux	1 329 411	1 329 411	1 316 255	1 316 255
Total des emplois pondérés	4 849 105	4 849 105	5 079 637	5 079 637
Ratio CET1	27,3%	27,3%	25,9%	25,9%
Ratio Tier 1	27,3%	27,3%	25,9%	25,9%
Ratio global	27,4%	27,4%	25,9%	25,9%
Exigences minimales				
Common Equity Tier 1	4,5%		4,5%	
Tier 1 (CET1+AT1)	6,0%		6,0%	
Tier 1 + Tier 2	8,0%		8,0%	
Coussin de conservation	2,500%		1,875%	
Coussin contracyclique	0,001%		0,001%	
Coussin pour risque systémique	0,0%		0,0%	
Exigence globale de coussins de fonds propres	2,5%		1,9%	
Exigences minimales y compris coussins de fonds propres				
Ratio CET1	7,0%		6,4%	
Ratio Tier 1	8,5%		7,9%	
Ratio global	10,5%		9,9%	
Excédent de capital				
CET1	984 068		989 426	
Tier 1	911 332		913 232	
Fonds propres globaux	820 218		814 614	

Au 1^{er} juillet 2019, après l'entrée en vigueur du taux de coussin contracyclique français de 0,25%, l'exigence minimale en ratio CET1 sera portée à 7,24%. L'excédent de capital CET1 par rapport à cette exigence minimale sera alors de 972 591 milliers d'euros.

En tenant compte des ajustements effectués dans le cadre du Pilier 2 conformément à la demande de la Banque centrale européenne, portant à ce jour exclusivement sur la déduction prudentielle des engagements de paiement irrévocables relatifs au Fonds de résolution unique (FRU) et au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR), les ratios CET1 et globaux phasés de la Caisse régionale ressortent respectivement à 27,1% et 27,2% au 30 juin 2019.

b4. Définition des fonds propres

b4.1. Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)

Ils comprennent les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) :

FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 OU *COMMON EQUITY TIER 1* (CET1).

Ils comprennent :

- le capital ;
- les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de collecte et vente et les écarts de conversion ;
- les intérêts minoritaires, qui font l'objet d'un écrêtage, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ; cet écrêtage correspond à l'excédent de fonds propres nécessaire à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale ; il s'applique à chaque compartiment de fonds propres ;
- les déductions, qui incluent principalement les éléments suivants :
 - les détentions d'instruments CET1, portés dans le cadre des contrats de liquidité et des programmes de rachat,
 - les parts sociales en cours de remboursement
 - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition,
 - la *prudent valuation* (évaluation prudente définie par la réglementation prudentielle : ajustement du montant des actifs et passifs mesurés à la juste valeur selon une méthode prudentielle en déduisant éventuellement des corrections de valeur),
 - la déduction du CET1 des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfiques futurs liés à des déficits reportables,
 - la déduction du CET1 des montants négatifs résultant d'un déficit de provisions par rapport aux pertes attendues (*expected loss* - "EL"),
 - la déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % au-delà d'une limite de franchise de 10 % des fonds propres CET1 ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise),
 - la déduction du CET1 des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfiques futurs liés à des différences temporelles au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1 ; cette franchise, appliquée après application d'une première franchise de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),
 - la déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (investissements importants) au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1 ; cette franchise, appliquée après application d'une première franchise de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des impôts différés actifs

dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %).

FONDS PRORES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 (AT1)

Ils comprennent notamment les instruments de dette perpétuelle dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement. La Caisse régionale n'a pas émis de fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1).

b4.2. Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de 5 ans ; les incitations au remboursement anticipé sont interdites ; ces instruments subissent une décote pendant la période des cinq années précédant leur échéance ;
- les instruments de dette subordonnée non éligibles bénéficiant de la clause de maintien des acquis dans la limite de 30% (seuil pour l'exercice 2019) du stock d'instruments Tier 2 existant au 31 décembre 2012 ;
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes, limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB ;
- les déductions des participations dans les entités du secteur financier afférentes à ce compartiment.
- d'autres éléments comme les intérêts minoritaires éligibles en Tier 2 .

Le montant de *Tier 2* retenu dans les ratios correspond :

- en non phasé : au *Tier 2* éligible CRD 4 ;
- en phasé : au *Tier 2* éligible CRD 4, complété de 30 % (seuil pour 2019) du stock de *Tier 2* non éligible CRD 4 existant au 31 décembre 2012.

b4.3. Fonds propres prudents

Le tableau ci-après présente les fonds propres prudents au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018.

(en milliers d'euros)	30/06/2019		31/12/2018	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
Capitaux propres part du groupe	2 121 193	2 121 193	2 063 095	2 063 095
(-) Distributions anticipées				
(+) Intérêts minoritaires	0	0	0	0
(-) Prudent valuation	(16 051)	(16 051)	(14 233)	(14 233)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(34 056)	(34 056)	(35 050)	(35 050)
(-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(8 892)	(8 892)	(8 876)	(8 876)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement ne détient pas d'investissement important	(681 198)	(681 198)	(677 175)	(677 175)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	(1 293)	(1 293)	(1 273)	(1 273)
Autres éléments du CET1	(56 161)	(56 161)	(13 208)	(13 208)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1 323 542	1 323 542	1 313 280	1 313 280
(-) Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important	(1 293)	(1 293)	(1 273)	(1 273)
(-) Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1 (déduit des CET1)	1 293	1 293	1 273	1 273
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres AT1	0	0	0	0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	0	0	0	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1	1 323 542	1 323 542	1 313 280	1 313 280
Instruments de capital et emprunts subordonnés Tier 2	0	0	0	0
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes	10 934	10 934	8 117	8 117
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important déduits du Tier 2	(5 057)	(5 057)	(5 120)	(5 120)
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 2	(8)	(8)	(22)	(22)
Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2 (déduit des AT1)	0	0	0	0
Autres ajustements transitoires	0	0	0	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	5 869	5 869	2 976	2 976
FONDS PROPRES GLOBAUX	1 329 411	1 329 411	1 316 255	1 316 255
TOTAL DES EMPLOIS PONDERES	4 849 105	4 849 105	5 079 637	5 079 637
RATIO CET1	27,3%	27,3%	25,9%	25,9%
RATIO TIER 1	27,3%	27,3%	25,9%	25,9%
RATIO GLOBAL	27,4%	27,4%	25,9%	25,9%

b4.4. Evolution des fonds propres prudeniels

<i>(en milliers d'euros)</i>	Phasé 30/06/2019 vs 31/12/2018
Fonds propres de base de catégorie 1 au 31/12/2018	1 313 280
Augmentation de capital	10 763
Résultat comptable attribuable de l'exercice avant distribution	0
Prévision de distribution	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	6 741
Intérêts minoritaires	0
Variations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	994
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(16)
Dépassement de franchises	(4 023)
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	(20)
Autres éléments du CET1	(4 177)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 au 30/06/2019	1 323 542
Fonds propres additionnels de catégorie 1 au 31/12/2018	0
Variation des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1	0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 au 30/06/2019	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 au 30/06/2019	1 323 542
Fonds propres de catégorie 2 au 31/12/2018	2 976
Emissions	0
Remboursements ⁽¹⁾	0
Variation des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2	2 893
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 au 30/06/2019	5 869
FONDS PROPRES GLOBAUX AU 30/06/2019	1 329 411

(1) un amortissement est pris en compte pour les instruments de Tier 2 pendant la période des 5 années précédant leur échéance

b5. Autres dispositions

b5.1. Ratio de levier

L'article 429 du CRR, précisant les modalités relatives au ratio de levier, a été modifié et remplacé par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014. Le règlement délégué a été publié au Journal officiel de l'Union européenne le 18 janvier 2015.

La mise en œuvre en Pilier 1 (exigence réglementaire minimale) est prévue dans CRR2 en juin 2021, avec une exigence fixée à 3 %.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition au levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Le ratio de levier de la Caisse régionale s'élève au 30 juin 2019 à 12,4% sur une base de *Tier 1* phasé.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2019	31/12/2018
	Phasé	Phasé
Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT)	11 923 024	11 594 059
Expositions sur dérivés	80 158	7 204
Expositions sur opérations de financement sur titres (SFT)	4 680	303 731
Autres expositions de hors-bilan	719 675	691 720
Expositions intragroupe exemptées	-1 283 477	-1 382 153
Montant des actifs déduits	-742 427	-737 530
Exposition totale aux fins du ratio de levier	10 701 633	10 477 031
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	1 323 542	1 313 280
Ratio de levier	12,4%	12,5%

b5.2. Dispositif de mise en résolution des établissements bancaires

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

L'ACPR, autorité de résolution nationale, considère la stratégie de résolution « single point of entry » (point d'entrée unique ou SPE) comme la plus appropriée s'agissant du système bancaire français. Le Groupe Crédit Agricole a retenu le modèle du SPE. A ce titre, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, serait ce point d'entrée unique dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole. Compte tenu des mécanismes de solidarité existant au sein du Groupe, la Caisse régionale ne peut pas être mise en résolution de manière individuelle.

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

L'Autorité de résolution peut ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

L'Autorité de résolution peut utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution doivent être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve de certaines exceptions. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesure de résolution

sont mis en œuvre tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure normale d'insolvabilité (principe NCWOL visé à l'article L 613-57.I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

L'Autorité de résolution peut mettre en œuvre les outils de renflouement interne (bail-in). En cas de résolution opérée sur le groupe Crédit Agricole, l'Autorité de résolution pourrait ainsi décider d'appliquer une mesure de « bail-in » aux parts sociales, CCI et CCA, c'est-à-dire déprécier leur valeur minimale afin d'absorber les pertes et aux instruments de dette, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes. Dans ce cas l'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe.

Les autres mesures de résolution que l'Autorité de résolution peut mettre en œuvre sont pour l'essentiel ; la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

b6. Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

b6.1 Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Les exigences prudentielles sur la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances ont fait l'objet d'un transfert de risque aux Caisses régionales à travers la mise en place de garanties spécifiques (*Switch*), depuis le 2 janvier 2014. Le montant garanti s'élève à 9,2 milliards d'euros, dont 170,233 millions consentis par la Caisse régionale. (*Cf. Comptes consolidés au 30 juin 2019 – chapitre 7 Engagements de financement et de garantie et autres garanties*)

b6.2. Autre lien de capital entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

7. Composition des emplois pondérés

(en milliers d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
Risque de crédit	4 323 572	4 549 009
dont approche standard	885 100	944 378
dont approche fondation IRB	852 566	859 798
dont approche avancée IRB	969 767	1 125 230
dont actions en approche NI selon la méthode de pondération simple ou sur les modèles internes	1 616 139	1 607 372
dont risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	0	12 231
Risque de marché	0	0
dont risque de change	0	0
Risque opérationnel	525 532	530 627
dont approche standard	261 257	256 836
dont approche par mesure avancée	264 276	273 791
TOTAL	4 849 105	5 079 637

Le compartiment « actions en approche NI » du risque de crédit contient notamment les exigences au titre des participations financières détenues par la Caisse régionale dans notamment SAS Rue La Boétie et SACAM Mutualisation, mais également les exigences liées à l'engagement de garantie donné relatif au contrat Switch.

c. Les parties liées

Les principales parties liées sont présentées dans la partie - Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2019 - Paragraphe 11. Parties liées

IV. Résultats par secteur d'activité

a. Définition des secteurs d'activité

Du fait de l'organisation interne du groupe crédit Agricole, et compte tenu des éléments réglementaires, les activités de chaque entité « élémentaire » peuvent se rattacher pour l'essentiel à deux secteurs pour la Caisse Régionale de Loire Haute-Loire :

- banque de proximité en France
- activité de financement locatif

b. Analyse des résultats par secteur d'activité

L'analyse des résultats par secteurs d'activité va porter sur l'activité de financement locatif.

Une activité commerciale bien orientée

Une dynamique commerciale marquée par une présence renforcée sur le terrain

Plus de 60 000 nouveaux financements ont été accordés et mis en place au cours du premier semestre 2019. Les équipes commerciales de LOCAM et SIRCAM sont présentes sur tout le territoire français via un réseau de 18 implantations commerciales. Elles ont intensifié le

nombre de rendez-vous dans l'objectif de répondre au plus près des besoins des partenaires actifs et d'accompagner de nouveaux partenaires dans la construction de leur offre locative.

Cette dynamique commerciale devrait se poursuivre sur le même rythme sur le second semestre, permettant ainsi de consolider les partenariats existants et de conquérir de nouveaux marchés pour lesquels l'économie d'usage constitue un vrai levier de développement.

Les résultats demeurent solides

Le contexte de taux et son impact sur les coûts de refinancement restent tendanciellement favorables et contribuent à la solidité de la marge financière dans un environnement concurrentiel fort.

Après une année 2018 orientée à la hausse, le coût du risque se stabilise sur le 1^{er} semestre 2019, fruit d'une sélectivité plus poussée des partenaires.

La solidité des résultats permettent à LOCAM et SIRCAM de poursuivre leurs projets nécessaires à leur dynamique de développement et de croissance, conformément au projet d'entreprise #Impulsions.

Des ambitions technologiques au service des clients et partenaires

L'innovation produit et l'enrichissement des services à destination d'une clientèle variée (PME, ETI, Grands comptes) restent au cœur des préoccupations de LOCAM et SIRCAM. Pour répondre à cet enjeu et face à un environnement technologique en pleine mutation, LOCAM et SIRCAM se sont engagés dans un vaste projet de refonte du système d'informations permettant d'intégrer des solutions digitales répondant aux besoins des partenaires et d'accroître les éléments de différenciation et de satisfaction client.

V. Les facteurs de risques

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels le Groupe est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers couvre les types de risques suivants :

- Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité.
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit).
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité) ; y compris les risques du secteur de l'assurance.
- Les risques induits par la crise financière.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- Les risques juridiques : risques d'exposition potentielle du groupe à des procédures civiles ou pénales.

- Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

Au niveau de Crédit Agricole S.A.

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques et Contrôles Permanents (DRG - Direction des Risques Groupe), indépendante des métiers et rapportant directement à la Direction Générale.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité, la DRG a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposé le Groupe sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité du Groupe.

La DRG assure un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe, s'appuyant sur un réseau de Responsables des risques et des Contrôles permanents, rattachés hiérarchiquement au Directeur des Risques et des Contrôles permanents et fonctionnellement à l'organe exécutif de l'entité ou du pôle métier.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sien du Groupe, la DRG assure les missions suivantes :

- définit et/ou valide les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels,
- contribue à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métier, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus,
- fournit des avis indépendants à la Direction Générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques,
- assure le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques.

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité), ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital, est assuré par le département Gestion Financière de la Direction des Finances Groupe (DFG).

La surveillance de ces risques par la Direction Générale s'exerce dans le cadre des Comités actif-passif, auxquels participe la DRG.

5.1. LE RISQUE CREDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

La politique de gestion et de suivi des risques de crédit

Les crédits sont mis en gestion par des services spécialisés qui s'assurent de la bonne réalisation des conditions fixées et ce en fonction des délégations accordées aux différents métiers « instructeurs » : taux, garanties, contreparties.

Le suivi et le recouvrement des risques est encadré par la politique et stratégie de recouvrement qui a été présenté en comité d'audit et des risques du 19 décembre 2018 et validé lors du Conseil d'administration du 21 décembre 2018.

Le processus de gestion et de suivi peut être synthétisé comme suit :

- Le traitement préventif du risque est organisé à partir d'un repérage des situations en anomalie sur la base des données Bâle 2 (défaut, dégradation de notation, EL...) et de critères de détection spécifiques (utilisation d'oc, documents comptables, dire d'expert ...) et des revues périodiques.

- Le diagnostic et le traitement du risque sont réalisés :

- en Agence/Bureau

- au sein des services gestionnaires

- au sein de la Direction Financière et Risques,

- par le Comité Mensuel des Risques au Quotidien,

- par le Comité Paritaire Semestriel Recouvrement Amiable/Recouvrement Contentieux

Le recouvrement contentieux choisit la procédure adaptée.

La gestion du risque de crédit est assurée au niveau du siège par la filière risques crédit rattachée à la Direction financière et des risques de la Caisse Régionale. La filière risques crédit est composée d'unités spécialisées qui interviennent sur les différents marchés : recouvrement amiable particulier ; recouvrement amiable professionnel, entreprises et agriculture ; recouvrement contentieux et juridique.

Le dispositif de revue de portefeuille

La Direction Financière et Risques dans le cadre du dispositif risques annuel, organise régulièrement des revues de portefeuille en association avec les directions des crédits et des entreprises. Ces revues font partie du dispositif risques présenté chaque année en comité des risques et qui énonce les actions risques qui seront conduites dans le courant de l'année. Ces revues portent sur les risques latents détectés à partir des indicateurs bâle 2 et/ou d'encours en anomalies, mais aussi à partir d'activités considérées comme sensibles. Ces revues font systématiquement l'objet d'un reporting au comité des risques de la Caisse Régionale.

Le dispositif de surveillance

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

Le dispositif de surveillance par le Contrôle Permanent et Risques comprend notamment un cycle de quatre revues de portefeuille crédits par an. Elles s'appuient sur les indicateurs Bâlois, permettant de sélectionner les contreparties par segment de notation avec notations dégradées et encours définis selon un seuil spécifique par marché. Deux revues portent sur

une sélection aléatoire de notes dégradées dont l'encours est supérieur au seuil propre à chaque segment de notation.

Deux revues portent sur une sélection de clients avec une dégradation de note Bâle 2 de plus de 2 crans (hors entrée en défaut).

Ces revues sont complétées chaque trimestre par une revue des « Grands Risques » de la Caisse régionale.

Les résultats font l'objet d'une communication à la Direction Générale.

Des contrôles permettent la réalisation d'analyses périodiques sur différents thèmes (Qualité de la production LBO/FSA/niveaux de risques, qualité des garanties par génération prêts,...) qui font l'objet d'une communication à la Direction Générale.

Un contrôle renforcé sur les filières économiques potentiellement dégradées permet la mise en place de revues d'analyses complémentaires.

Le Contrôle Permanent et Risques réalise annuellement en liaison avec la Direction Risques Groupe, une simulation de crise (stress tests) sur le portefeuille crédit de la Caisse régionale (stress macro-économique, stress sectoriel, stress de concentration individuelle et de sensibilité). Les résultats font l'objet d'une communication à la Direction Générale.

La démarche ICAAP (Internal Capital Adequacy and Assessment Process) qui s'inscrit dans le pilier 2 de Bâle 2 est présentée annuellement à la Direction Générale et au Comité des Risques qui rapporte ses travaux au Conseil d'Administration.

Il s'agit de déterminer le capital économique nécessaire au regard des activités du Groupe et des entités.

Le dispositif ICAAP comprend un volet quantitatif destiné à mesurer les risques non pris en compte dans le pilier 1 de Bâle 2 et un volet qualitatif lié à la maîtrise des risques et à l'identification des actions prioritaires dans ce domaine.

Le système de notation

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur.

Sur le périmètre de la clientèle de détail, la Caisse régionale dispose de modèles communs du Groupe Crédit Agricole SA permettant d'évaluer les risques gérés. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). La notation s'effectue nativement au niveau du client (partenaire).

La probabilité de défaut à 1 an estimée associée à une note est actualisée chaque mois.

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

La grande clientèle regroupe principalement les États souverains et Banques centrales, les entreprises, les collectivités publiques, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances, les sociétés de gestion d'actifs et les autres sociétés financières.

Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la grande clientèle, la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation

interne communes aux entités du Groupe Crédit Agricole SA. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. Elle est revue au minimum annuellement.

Le dispositif de surveillance mis en œuvre par la Caisse régionale sur les périmètres de la clientèle de détail et de la grande clientèle couvre l'ensemble du processus de notation et porte notamment sur :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut ;
- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne.

Et s'intègre aux travaux du Groupe Crédit Agricole SA.

Le provisionnement des créances

La politique et stratégie de recouvrement qui a été présentée en comité d'audit et des risques du 19 décembre 2018 et validé lors du Conseil d'administration du 21 décembre 2018 encadre le processus de provisionnement des créances et le schéma de valorisation des garanties en matière de recouvrement.

La politique de gestion et de suivi des risques de crédit

Le provisionnement des risques de crédits est coordonné par la DFIR (Direction Financière et des Risques). Il implique les services en charge du contrôle permanent, du contrôle comptable, du contrôle de gestion, du recouvrement amiable, du contentieux et les Directions de marché.

Il s'effectue conformément aux normes IFRS9.

Le processus de provisionnement du risque de crédit s'établit dès l'octroi et se ventile désormais à partir de 3 catégories de risques (Buckets):

- Bucket 1 : Il s'agit d'encours sains, non sensible. Les provisions se basent sur la perte attendue à 1 an.
- Bucket 2 : Il s'agit de niveau de risque détérioré de manière significative. Les provisions se basent sur la perte attendue à maturité.
- Bucket 3 : Il s'agit de créances douteuses qui suivent la dégradation significative du risque crédit (dégradation de note en douteux). Les provisions sont affectées individuellement.

Le provisionnement des créances 'Bucket 3' fait l'objet d'une revue semestrielle organisée par la Direction Financière et des Risques. En outre la Direction Financière et des Risques effectue un reporting régulier au conseil d'administration et au comité d'audit sur les principales dotations aux provisions effectuées. Une information sur les plus grosses dotations est aussi effectuée auprès du comité d'audit et du comité des risques. La Caisse Régionale pratique une couverture prudente de ses risques.

5.1.1. Objectifs et politique

La Direction Générale propose la stratégie et les politiques risques et intervient, via le pré comité grands risques (PCGR) notamment en arbitrage sur les dossiers ne respectant pas la stratégie ou les politiques risques.

Le Conseil d'Administration valide la stratégie et les politiques proposées.

Les directions, services et collaborateurs du siège et du réseau doivent respecter ces directives.

L'encadrement de la stratégie risques s'appuie sur la mise en place de limites globales et opérationnelles. La distribution est encadrée par un système de délégation décliné par marchés et par métiers pour tenir compte des différents risques. Toute dérogation est du ressort de la Direction Générale.

Le contrôle

Le respect de la stratégie et des politiques crédit est contrôlé par:

- l'encadrement des réseaux,
- les différentes Directions,
- le service Risque et Contrôle Permanent qui procède à des contrôles sur pièces et sur échantillon,
- le Contrôle périodique lors de ses missions siège ou réseau,
- Le Comité des risques crédit et assurance trimestriel au travers de l'analyse du stock et du flux.

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole est informé trimestriellement sur la situation des risques crédits.

La division et les règles de partage du risque

La division et le partage du risque sont à privilégier dans toutes les opérations de crédit d'un montant significatif quel que soit le marché.

Sur le marché des entreprises, le partage du risque est la règle au-delà d'un certain seuil sachant que le partage peut être réalisé avec un établissement bancaire, une ou plusieurs caisses régionales, ou tout organisme spécialisé de type BPI - France (ex OSEO) et Foncaris. En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse Régionale de Loire Haute Loire assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois, au titre de ses missions d'organe central du réseau des Caisses Régionales, Crédit Agricole SA garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales.

Ainsi, en cas de risques importants dépassant les limites contractualisées, la Caisse Régionale de Loire Haute-Loire présente ses dossiers à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100% de Crédit Agricole SA.

Après examen, au sein d'un comité ad hoc, Foncaris peut décider de garantir la Caisse Régionale de Loire Haute-Loire (en général, à hauteur de 50%).

Le Crédit Agricole de Loire Haute-Loire détermine pour une période de 3 ans le seuil d'éligibilité de ses engagements au mécanisme de couverture mis en place par Foncaris. Ce choix a été validé par le Conseil d'Administration.

Les seuils ont été revus suite à l'évolution du corpus Foncaris. La réforme intervenue chez Foncaris permet notamment aux Caisses Régionales d'opter pour la couverture de risques à partir d'un certain seuil, la notion d'obligation de transmission des dossiers persistant au-delà de ce seuil. En cas de défaut effectif, la Caisse Régionale de Loire Haute-Loire est indemnisée de sa perte résiduelle après mise en jeu des sûretés et épuisement de tous les recours.

5.1.2. Gestion du risque de crédit

Principes généraux de prise de risque

Les intervenants

Les différents acteurs opérationnels dans l'activité de distribution du crédit et donc dans la maîtrise du risque associé sont :

- Les réseaux commerciaux,
- Les technico-commerciaux qui assistent les réseaux,
- Les services d'instruction dans le cadre de leurs délégations,
- L'analyste crédit qui pour les dossiers importants des marchés spécialisés assure une seconde lecture des dossiers, rend et consigne un avis indépendant,
- Le Pré Comité Grands Risques, composé de cadres de direction et d'experts qui donne un avis pour les dossiers hors stratégie et politique risques crédits,
- Le Comité des Prêts,
- Le Conseil d'Administration,
- Les services de gestion des directions des Entreprises et du Développement - Local et de la Direction Bancaire, des Crédits et des Assurances qui vont mettre en œuvre les crédits selon les conditions définies.
- Le Service Recouvrement Contentieux et Juridique qui va intervenir dans la gestion des comptes et prêts irréguliers par le recouvrement amiable ou le recouvrement contentieux.
- Le service Contrôle Permanent et Risque qui contrôle le respect des règles définies tant au niveau de la stratégie que des politiques risques. Il s'assure que les dispositifs de surveillance apportent une assurance raisonnable de la maîtrise des risques crédit. Dans le cadre de sa fonction, indépendante de toute ligne opérationnelle, le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques donne un avis sur tout dossier ou événement sortant de la stratégie risque pour décision par la Direction Générale
- La Direction Générale, via le PCGR (pré comité grands risques) décide des dérogations demandées par rapport à la stratégie et aux politiques risques.

Le schéma délégataire

La distribution du crédit repose sur un système de délégation.

Les différents niveaux de délégation s'appuient sur divers critères tels que le métier exercé, l'encours global, le montant de l'opération, la garantie reçue, la note Bâle 2. Les règles sont définies par ailleurs et font l'objet d'un contrôle régulier dans le cadre du dispositif de contrôle interne de la Caisse Régionale.

Les délégations sont définies et accordées par:

- le Conseil d'Administration pour le Comité des Crédits et le Directeur Général,
- le Directeur Général pour le Directeur Général Adjoint et les cadres de directions bénéficiant des subdélégations.
- les cadres de Directions pour les cadres de leurs directions bénéficiant de subdélégations

Le Conseil d'Administration délègue au Comité des Crédits Caisse Régionale dans les limites opérationnelles :

- 50 M€ pour les Collectivités Publiques et les OLS (Organismes de Logement Social),
- 10 M€ par groupe pour les autres marchés.).

Des grilles de délégation par marchés sont établies et mises à jour par les Directions concernées.

Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Description du dispositif de notation

Depuis fin 2007, l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) a autorisé le Crédit Agricole et, notamment, la Caisse Régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse Régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Ainsi chaque client fait l'objet d'une évaluation statistique et prospective, qui est intégrée dans le dispositif de l'instruction du crédit (distribution), de suivi et de maîtrise des risques.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse Régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

Les règles Bale 2

Les règles Bâle II doivent donner une ampleur supplémentaire à la distribution du crédit.

Les usages de Bâle II concernent donc:

- Les scores d'octroi et les pré-attributions de crédit,
- Les délégations de crédit,
- La détection, le traitement et le suivi du risque potentiel ou avéré,
- La fixation du niveau de conditions de crédit et de garantie,
- L'évaluation et le calcul des provisions collectives, filières et individuelles,
- La gestion des situations débitrices et le renouvellement des concours court terme,
- Le suivi et la qualité des risques sur la production et le portefeuille de crédit.

La Caisse Régionale Loire Haute-Loire veut capitaliser sur le dispositif Bâle II pour bien sûr conforter sa gestion du risque.

Le développement d'un outil centralisé pour l'ensemble du Groupe Crédit Agricole a permis de rationaliser la gestion des tiers et des groupes.

L'outil WorkFlow Tiers et Groupe, maintenant dénommé « AGORA » a pris toute sa dimension en intégrant la composition et la notation des groupes. Cet outil administré par CASA et utilisé par l'ensemble des composantes du groupe Crédit Agricole permet de formaliser les processus multi intervenants et d'en assurer la traçabilité.

Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

Dispositif de surveillance

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

Le dispositif de surveillance des risques du Contrôle Permanent et Risques repose sur un ensemble de mesures et de dispositions prenant en compte le respect des limites globales d'engagement, des limites opérationnelles et des limites réglementaires (« Grands risques »).

Les revues de portefeuille crédits prévues à l'arrêté du 3 novembre 2014 contribuent à s'assurer du respect de la stratégie et politiques risque crédit de la Caisse régionale. Elles s'inscrivent dans un dispositif global de revues risques de la Caisse régionale établi en collaboration avec les différents marchés. Ce dispositif de revues est soumis annuellement à la validation de la Direction Générale.

Les déclarations sur les grands risques permettent d'identifier les contreparties éligibles et de s'assurer du respect de la réglementation en vigueur.

Les stress tests crédit permettent de mesurer la capacité de résistance de la Caisse Régionale.

Le dispositif ICAAP (Internal Capital Adequacy and Assessment Process) permet d'apprécier le niveau de couverture des risques par les fonds propres et la qualité du dispositif de maîtrise des risques et contrôle permanent.

- Pour les principaux facteurs de risques, il existe un dispositif de limites qui comporte :
- des limites globales, des règles de division des risques, par facteur de risque de marché, (etc...), formalisées sous la forme d'une « stratégie et politiques risque crédit » en vigueur. Ces limites sont été validées par les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance. Chaque année, la Caisse Régionale fixe le dispositif risque crédit qui détermine les thèmes des revues thématiques à réaliser sur l'année. Ce dispositif risque est abordé avec la Direction Générale en Comité trimestriel des risques crédits et assurances ; il peut faire l'objet d'amendement en cours d'année.

- des limites opérationnelles et des limites individuelles cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant.
- Tout dépassement de limites fait l'objet d'un accord du Conseil d'Administration.

- Contrôle des limites globales :

Le respect des limites fixées pour le ratio Bâle 3 et le taux d'évolution des encours de crédit de la Caisse Régionale rapporté à la croissance du marché est contrôlé par le service Contrôle Permanent et Risques qui alerte, le cas échéant, la Direction Générale et le Conseil d'Administration.

- Contrôle des limites « réglementaires » :

A partir des déclarations trimestrielles sur les « Grands risques réglementaires », le Contrôle Permanent et Risques s'assure :

-de la présence ou non de « Grands risques ».

-du respect de la limite d'exposition : un rapport maximum de 25% entre l'exposition nette du bénéficiaire et le montant des fonds propres de la Caisse Régionale.

La Direction Générale et le Conseil d'Administration font l'objet d'une information en cas de franchissement de la limite en Caisse Régionale.

Un bilan annuel des déclarations sur les « Grands risques réglementaires » est présenté à la Direction Générale et au Comité des Risques qui restitue ses travaux au Conseil d'Administration.

- Contrôle des limites opérationnelles / individuelles:

A travers le cycle d'investigation des revues de portefeuille crédit (semestrielles) et de contrôles thématiques (trimestriels), le Contrôle Permanent et Risques s'assure du respect des limites opérationnelles / individuelles fixées pour chaque contrepartie ou groupe de risque, les crédits syndiqués, les LBO, la promotion immobilière, les Etablissements de Taille Intermédiaires (ETI). Les résultats font l'objet d'une communication auprès de la Direction Générale et du Conseil d'Administration.

La Direction Générale valide le dispositif de limites et son actualisation puis sont approuvées en Conseil d'Administration.

Les services gestionnaires effectuent des contrôles de niveaux 1 et 2.1. Le Contrôle Permanent et Risques réalise des contrôles de niveau 2.2, notamment dans le cadre des revues de portefeuilles.

Les reportings sont réalisés en Comité des Risques Crédits et Assurances trimestriellement, ainsi qu'auprès du Comité des Risques du Conseil d'Administration semestriellement.

Toute dérogation est du ressort du Conseil d'Administration.

Réexamen des limites

Le Contrôle Permanent et Risques s'assure du réexamen à minima annuel des limites qui sont présentées pour validation à l'organe de surveillance.

Le dernier réexamen en Conseil d'Administration date du 30 juin 2018

ICAAP (Internal Capital Adequacy and Assessment Process) :

Le volet quantitatif du dispositif ICAAP (données au 31/12/2018) montre que les fonds propres prudentiels de la Caisse Régionale couvrent l'exigence du pilier 2 de Bâle 2.

Les analyses effectuées dans le cadre de l'ICAAP qualitatif montrent que le dispositif de maîtrise des risques et des contrôles permanents de la Caisse Régionale est satisfaisant. Ce dispositif est maintenu et les actions de prévention poursuivies.

Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Les grandes contreparties font l'objet de revues risques et de revues de portefeuilles régulières dans le cadre du dispositif risques annuel. En outre les contreparties qui entrent dans le périmètre de la filière risques crédit sont suivies individuellement.

Une vision «Groupe» est nécessaire dès lors que la Caisse Régionale se trouve face à plusieurs sociétés quelle que soit leur localisation. La multi bancarisation, le partage du risque et la solidarité de groupe font partie intégrante de la gestion du risque du marché des entreprises.

La définition de «Groupe» retenue est celle définie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et utilisée dans le cadre des outils Bâle II. Elle peut être élargie en cas de risque lié identifié.

L'ensemble des engagements quel que soit leur nature fait l'objet d'une centralisation risque par contrepartie et par groupe. Le montant ainsi centralisé est repris de manière expresse sur tous les documents de formalisation du risque. Le montant pris en compte pour le respect des seuils d'intervention est déterminé après couverture de risque intra-groupe.

Pour les marchés spécialisés, des seuils d'engagement sont déterminés en fonction de la notation de contrepartie et du type d'opération financée.

Le dépassement de ces seuils relève d'un processus décisionnel spécifique requérant l'avis de l'analyste, l'avis du Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, l'avis du Pré Comité Grands Risques avant décision.

Le Contrôle Permanent et Risques réalise trimestriellement le contrôle des « Grands risques réglementaires». Il permet de limiter les concentrations excessives des engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contrepartie fixant une limite par rapport aux fonds propres prudentiels de l'établissement bancaire.

Une information est réalisée auprès de la Direction Générale et du Conseil d'Administration en cas de franchissement de limites.

Engagements sur les 10 plus grandes contreparties (hors collectivités publiques) :

Au 31/12/2018, les 10 plus grandes contreparties représentaient 1.96% du portefeuille crédit hors interbancaire de la Caisse Régionale.

Au 30/06/2019, les 10 plus grandes contreparties sont en diminution et représentent 1.75% du portefeuille crédit hors interbancaire de la Caisse Régionale.

La Caisse Régionale de Loire Haute-Loire a recours à Foncaris pour ses grands risques. Les encours concernés par la garantie Foncaris s'élèvent, au 30 juin 2019 à 137,9 M€ garantis à hauteur de 67,9 M€ soit un taux de couverture de 49,3%.

Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

La Caisse Régionale a mis en place un dispositif de suivi des risques de contrepartie par marchés et activités ce qui lui permet de détecter toute dégradation sensible et durable. Les analyses doivent s'appuyer sur des indicateurs traditionnels et privilégier l'usage des critères Bâlois.

En fonction d'analyses effectuées par la Direction financière et des risques sur des secteurs d'activité ou des typologies d'opérations, le comité des risques peut faire évoluer les critères d'instruction voire de délégation sur certains secteurs d'activité ou décider des actions préventives.

Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

La cellule Pilotage Opérationnel des Risques Crédit réalise entre autre le suivi des risques en fonction du nombre de jours d'anomalie. Cette unité réalise ponctuellement des revues de risques latents dans le but de détecter des créances douteuses potentielles et de réduire les retards ou encours en anomalie. Ces revues peuvent être effectuées sur tous les réseaux, y compris les réseaux spécialisés.

Cette cellule pilote le suivi des risques jusqu'à un certain nombre de jours de retard : une information synthétique hebdomadaire est transmise à la Direction générale sur les retards et encours en anomalies. Cette cellule assure le suivi des relances auprès des unités opérationnelles en cas de dérapage constaté sur le suivi. La direction des crédits et du Bancaire vient en appui de la Direction Financière et Risques pour s'assurer de la régularisation de ces dossiers ou aider le réseau à enclencher les actions de régularisation.

Dans le cadre du process de gestion du risque de la Caisse Régionale, les unités recouvrement amiable et recouvrement contentieux gèrent individuellement les contreparties défaillantes dépendant de leur univers de décision. Des revues de portefeuille sont réalisées régulièrement dans ces unités et permettent un suivi précis et actualisé des dossiers.

Processus de suivi des risques sur base consolidée

Objet du Comité Risques

Le Comité Risques a pour objet d'examiner l'évolution des risques de contrepartie à travers le risque potentiel ou le risque né ainsi que les dispositifs visant à améliorer et sécuriser le suivi et le pilotage des engagements et des risques crédits. Les données sont restituées par marché et par réseau permettant ainsi un suivi précis et pluri annuel.

Fonctionnement

Le comité se réunit chaque trimestre sous la présidence du Directeur Général.

L'ordre du jour est établi sur proposition commune du Responsable de la Direction Financière & Risques et du Contrôle Permanent et des Risques.

Le compte-rendu du comité est assuré par la filière risques crédit et est adressé par mail aux participants.

Rôle

Le rôle du Comité Risque consiste, en l'élaboration et au suivi de la politique risques de la Caisse Régionale, au suivi des encours sains et risqués de la Caisse Régionale, au suivi des marchés et des secteurs, en l'élaboration et au suivi de la politique de provisionnement. Il décide des mesures préventives ou correctives à appliquer pour juguler les risques crédits de la Caisse Régionale, que les risques soient potentiels ou qu'ils soient nés.

Mécanismes de réduction du risque de crédit

Garanties reçues et sûretés

L'objectif de cette politique générale de garantie est de sécuriser au mieux les engagements et de contribuer à conforter la rentabilité sans entraver le développement commercial. La politique de garanties décrit les objectifs de couverture qu'il est recommandé d'atteindre dans la généralité des cas, sur l'ensemble des marchés.

La règle est la prise de garantie, celle-ci ne fondant jamais le crédit et devant être adaptée aux impératifs commerciaux et proportionnée au risque estimé. Les préconisations de garantie prennent en compte la notation de la contrepartie dans le dispositif Bâle II.

La Caisse Régionale reste vigilante et exigeante sur le formalisme des garanties reçues dans l'octroi de ses concours.

Les garanties reçues peuvent être complétées par des sûretés de type assurance décès invalidité, garantie BPI.

Utilisation de contrats de compensation

La Caisse Régionale n'utilise pas ce type de contrat.

Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse Régionale n'a pas de dérivés de crédit en direct à l'achat comme à la vente.

5.1.3. Exposition

Concentration

Diversification du portefeuille par zone géographique

La Caisse Régionale n'est pas concernée.

Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Les crédits interbancaires de la Caisse Régionale sont concentrés sur sa filiale COFAM (LOCAM & SIRCAM) inclus dans le périmètre de surveillance consolidée. Du fait de cette intégration le niveau de risque est apprécié différemment de celui de l'ensemble de la clientèle.

A fin juin 2019, les encours interbancaires représentent 6.13% des encours de crédit de la Caisse Régionale.

La répartition du portefeuille hors encours interbancaires par filière d'activité économique est globalement stable par rapport à décembre 2018.

Le portefeuille se caractérise par trois principales filières qui représentent 68.1% des encours (stable par rapport à fin 2018 à 67.6%).

La filière Immobiliers est la principale filière d'activité avec 29% des encours de crédit.

Suit l'Agroalimentaire et les Services marchands (collectivités publiques) qui représentent respectivement 23.6% et 15.5% des encours de crédit.

Les 9 filières d'activité complémentaires portent unitairement plus de 1% des encours de crédit, et totalisent 28.2% du portefeuille (contre 28.8% à fin 2018).

Répartition du portefeuille du Crédit Agricole Loire Haute-Loire par filière d'activité économique

	décembre 2018	juin 2019
FILIERES	Répartition en %	Répartition en %
IMMOBILIER	29,24%	29,07%
AGROALIMENTAIRE	23,00%	23,58%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	15,32%	15,49%
DIVERS	6,23%	6,15%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	4,50%	4,34%
SANTE / PHARMACIE	4,11%	3,85%
BTP	3,75%	3,69%
INDUSTRIE LOURDE	3,44%	3,37%
AUTOMOBILE	2,14%	2,13%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	1,98%	2,00%
ENERGIE	1,59%	1,52%
AUTRES TRANSPORTS	1,01%	1,11%
Filières dont la répartition est < 1%	3,68%	3,72%
TOTAL FILIERES	100,00%	100,00%

Source : Base Risques Locale (exclusion de la clientèle des particuliers et des crédits interbancaires)

Répartition du portefeuille sur 22 filières

Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

La ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) n'est plus produite avec la mise en œuvre de l'IFRS9

Engagements donnés en faveur de la clientèle

(Cf. 6 : Engagements de financement et de garantie)

(en milliers d'euros)	juin-19	déc-18
Engagements donnés	1 095 025	1 068 388
Engagements de financement	685 559	682 690
Engagements en faveur des établissements de crédit	0	0
Engagements en faveur de la clientèle	685 559	682 690
Ouverture de crédits confirmés	228 491	234 683
Ouverture de crédits documentaires	10 393	12 106
Autres ouvertures de crédits confirmés	218 098	222 577
Autres engagements en faveur de la clientèle	457 068	448 007
Engagements de garantie	409 466	385 698
Engagements d'ordre des établissements de crédit	176 263	176 125
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	176 263	176 125
Engagements d'ordre de la clientèle	233 203	209 573
Cautions immobilières	26 327	25 669
Autres garanties d'ordre de la clientèle	206 876	183 904
Engagements sur titres		
Titres à livrer		

(en milliers d'euros)	juin-19	déc-18
Engagements reçus	2 862 336	2 802 987
Engagements de financement	25 784	26 359
Engagements reçus des établissements de crédit	25 784	26 359
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	2 836 552	2 776 628
Engagements reçus des établissements de crédit	273 629	280 386
Engagements reçus de la clientèle	2 562 923	2 496 242
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	178 047	177 388
Autres garanties reçues	2 384 876	2 318 854
Engagements sur titres		
Titres à recevoir		

Qualité des encours

Actif financier en souffrance

Selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle.

Analyse des encours par notation interne

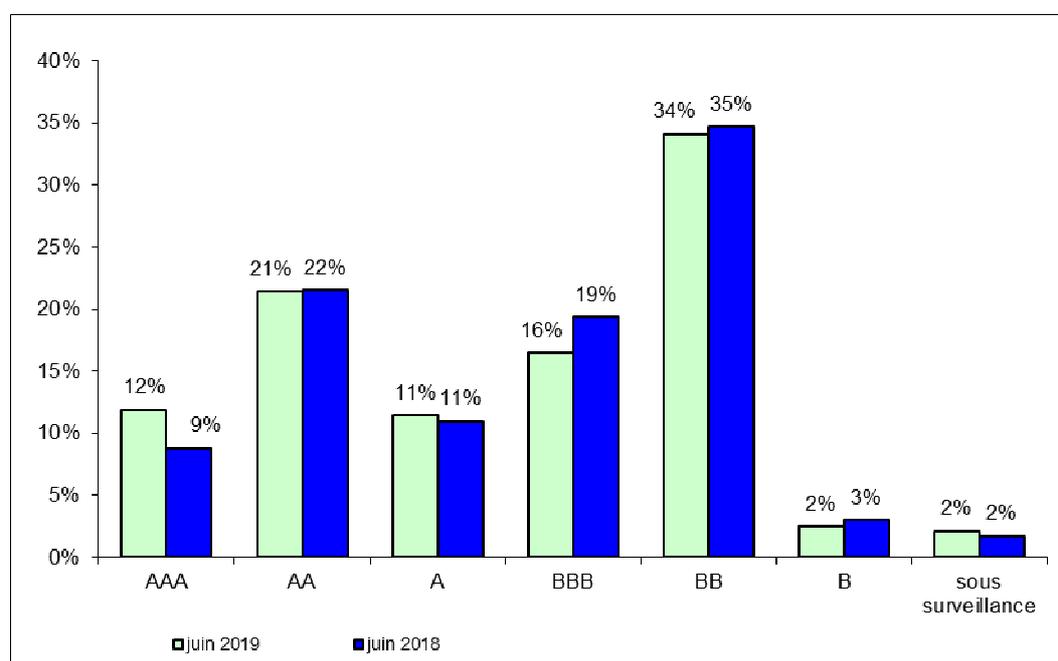
La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, promotion immobilière, Administrations et Collectivités publiques).

Au 30 juin 2019, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 99.2% des encours portés par la Caisse Régionale, hors banque de détail.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse Régionale à ses clients sains, hors banque de détail, soit 1.82 Milliards d'euros.

La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Pours.

Répartition du portefeuille sain du CORPORATE par équivalent S&P du Crédit Agricole Loire Haute-Loire



Source : BRL requête Microstrategy (exclusion des crédits interbancaires)

Les crédits interbancaires de la Caisse Régionale sont concentrés sur sa filiale COFAM (LOCAM & SIRCAM) intégrée comptablement. Du fait de cette intégration, le niveau de risque est apprécié différemment de celui de l'ensemble de la clientèle.

Dépréciation et couverture du risque

Politique de dépréciation et couverture des risques

Le provisionnement des risques de crédits s'effectue conformément aux normes IFRS9.

Il s'établit dès l'octroi et se ventile désormais à partir de 3 catégories de risques (Buckets):

- Bucket 1 : Il s'agit d'encours sains, non sensible. Les provisions se basent sur la perte attendue à 1 an.
- Bucket 2 : Il s'agit de niveau de risque détérioré de manière significative. Les provisions se basent sur la perte attendue à maturité.
- Bucket 3 : Il s'agit de créances douteuses qui suivent la dégradation significative du risque crédit (dégradation de note en douteux). Les provisions sont affectées individuellement.

Coût du risque

Le coût du risque du Groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire s'élève à 12.5 M€ à fin juin 2019.

5.1.4. Le risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Caisse Régionale.

La Caisse Régionale n'est pas exposée au risque pays.

5.2. RISQUES DE PRIX

Le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions, taux, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.

La Caisse Régionale est soumise au risque de prix par son activité de placement de Fonds Propres. Ce risque est mesuré selon les dispositions internes.

5.3. RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

5.3.1. Objectifs et politique

La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

La politique financière de la Caisse régionale est encadrée par une charte de gestion financière qui couvre en particulier les activités relevant de la gestion de bilan, le placement des excédents de fonds propres et la gestion des participations. L'objectif de la Charte de gestion financière est de formaliser dans un document de synthèse :

- les missions,
- les fonctions et modalités d'encadrement,
- les systèmes de décision, de gestion et de contrôle de l'activité financière,
- les principes d'organisation

La charte de gestion financière, mise à jour au moins une fois par an par la Direction Financière, est présentée chaque année en Comité Financier et validée en Conseil d'Administration.

Dans le cadre du respect de la charte de gestion financière, la direction financière propose au Comité Financier un plan d'activité financière annuel pour approbation.

La politique financière de la Caisse Régionale comporte deux grandes activités principales et interdépendantes.

La gestion globale de bilan qui, déclinée à travers un plan annuel et pluriannuel, reprend, la politique de refinancement et le pilotage des risques de taux et liquidité.

La gestion des excédents de fonds propres proposée sous la forme d'un plan annuel repose sur une gestion privilégiant la sécurité et la récurrence des revenus.

Ainsi, le plan d'activité financière de gestion de portefeuille annuel fixe :

- le cadre d'intervention (clef de répartition entre titres à revenus / titres à capitalisation)
- les objectifs d'encours, d'allocations d'actifs et de rendement attendus après validation des prévisions (taux et autres marchés financiers) sur l'ensemble des activités de marchés (Fonds Propres, gestion Actif/passif)

Les organes exécutifs et délibérant de la Caisse Régionale assurent chacun à leur niveau une surveillance effective de la gestion financière et plus particulièrement de la gestion du risque de taux d'intérêt global, de liquidité et des opérations pour Compte Propre ; en outre un processus de contrôle interne et d'audit indépendant est garanti.

La politique de provisionnement et de couverture des risques

Les titres classés en titre de placement (Norme Française) ou en juste valeur par résultat (Norme Internationale) font l'objet d'un provisionnement au 1^{er} euro.

La Caisse Régionale privilégie la diversification des actifs par type de marché, allocation géographique, approche sectorielle, nombres et antériorités des lignes pour minimiser la survenance d'un risque

Les variations en terme d'exposition au risque et de politique et gestion du risque

Les actifs du portefeuille sont valorisés quotidiennement et leur performance est suivie par le service gestion financière.

L'évolution de la valorisation des composantes du portefeuille est pilotée par le Comité de Trésorerie qui apprécie le risque au regard des limites validées par le Conseil d'Administration. Le Comité de Trésorerie se réunit sur une fréquence bimensuelle et est présidé par le Directeur Financier.

Les limites de gestion et d'allocation des placements de fonds propres

Le compartiment placement de fonds propres (hors participations) a pour objectif d'apporter une contribution régulière et significative au produit net bancaire et au résultat.

La politique financière de la Caisse Régionale repose sur une gestion privilégiant la sécurité et la récurrence des revenus.

A ce titre, il est encadré par des règles visant à limiter les risques portés :

- limites par classe d'actifs,
- limites encours émetteurs,
- limites encours gestionnaires,

5.3.2. Gestion du risque

La Caisse Régionale n'a pas vocation à intervenir sur les marchés de capitaux à des fins spéculatives ou d'arbitrage.

Les opérations de marché résultent de son activité de gestion globale de bilan pour couvrir ses risques de taux et de liquidité et pour assurer le placement de ses fonds propres dans un environnement de risque limité.

Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur trois niveaux de contrôle.

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

- En local, le Responsable Contrôles Permanents et des Risques pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse Régionale et lui est directement rattaché.

- Au niveau de la filiale COFAM, il n'existe pas de risque de marché. Le refinancement est assuré à 100 % par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire. Les risques de taux et de liquidité sont gérés en consolidé (Caisse Régionale +Cofam).

L'organisation mise en place permet un contrôle indépendant des valorisations.

Les Comités de décision et de suivi des risques

Le groupe Crédit Agricole assure le suivi des risques financiers à travers les trois Comités suivants :

- Le Comité des Risques Groupe (CRG)
- Le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR)
- Le Comité Normes et Méthodologies

Au niveau de la Caisse Régionale, le suivi et la mise en œuvre opérationnelle de la politique financière repose sur plusieurs instances internes :

- le Conseil d'Administration valide les orientations financières proposées par la Direction Générale (périodicité semestrielle) ;
- le Comité Financier, présidé par la Direction Générale, définit et suit la politique financière de la Caisse Régionale. Outre la Direction Générale, participent à ce comité, la direction financière et l'ensemble des directions opérationnelles (périodicité trimestrielle) ;
- le Comité de Trésorerie, suit l'application opérationnelle de la politique financière et décide, par délégation, des supports et méthodes d'investissement / désinvestissement (périodicité bimensuelle) ;

Le suivi de la politique et le dispositif interne qui en découle est réparti entre différents services :

- le service gestion financière applique les orientations définies et rapporte les résultats des orientations financières aux comités (mesures, analyses). Il propose les outils de

placements/emprunts/couvertures adaptés aux stratégies définies. Il effectue les opérations dans le cadre de sa délégation

- Le middle office contrôle principalement les indicateurs de risque liés à l'activité ;
- le back-office enregistre dans la comptabilité les opérations de trésorerie et le middle office assure les contrôles 2.1 notamment sur les risques ALM.
- afin d'assurer la cohérence des enregistrements comptables, le contrôle comptable ou le middle-office, effectue des contrôles mensuels sur les activités de trésorerie de manière indépendante.
- enfin, un reporting global trimestriel est effectué auprès du service Contrôle Permanent et des Risques.
- chaque proposition d'investissement fait l'objet d'un avis du RCPR de la Caisse Régionale sur la conformité de l'opération en référence à la politique financière validée par le Conseil d'Administration.

5.3.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou seuils d'alerte : les scénarios de stress et les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

La politique de gestion des risques du portefeuille de titres de placements trading book et banking book repose sur les éléments suivants :

- Suivi quotidien de la valorisation du portefeuille global ligne / ligne
- Mesure de l'impact des scénarios de stress sur le portefeuille
- Suivi des limites financières, stop loss (limite de perte), rating (notation), classes d'actifs.

Résultat des stress au 31/05/2019:

Stress	Portefeuille	Impact en M€	% des Fonds Propres
Adverse 1 an	JVR + JCR	-25.8 M€	2,00%
Groupe	JVR + JCR	-16 M€	1,20%
Groupe	CAM	-51.1 M€	3,90%

Un reporting semestriel des scénarios des stress est présenté en Conseil d'Administration.

5.3.4. Risque Action

La Caisse Régionale est exposée au risque action sur son portefeuille de titres de placement. Le risque action regroupe tout le risque action pur, quel que soit le support et l'intention de détention :

- les titres de capital, les parts ou actions d'OPCVM investis sur cette famille d'actifs,
- les titres de dette émis dont la performance est assise sur un indice, un panier ou une composition de performance action, que ces titres soient ou pas à capital garanti ou partiellement garanti,
- les opérations sur marchés organisés dont les sous-jacents sont des actions ou indices actions,

- les opérations de gré à gré dont le sous-jacent est directement ou indirectement lié à un risque action

Le portefeuille action de la Caisse Régionale est limité à un maximum de 15% des placements d'excédents de fonds propres (5,3% à fin mai 2019).

Le portefeuille action de la Caisse Régionale est enregistré en comptabilité à la juste valeur suivant la nature des produits souscrits.

Le portefeuille d'actions cotées représente 13M€ au 31/05/19 (14M€ au 31/12/18) sous la forme d'OPCVM ou d'ETF. La caisse régionale est aussi exposée sur des FCPI, assimilés au risque actions dans les stress, pour 18M€ au 31/05/2019.

Les investissements actions de la caisse régionale ont un horizon d'investissement moyen long terme (il ne s'agit en aucun cas d'une activité spéculative) et s'inscrivent dans une politique de diversification de portefeuille de placement. A ce titre le poids de ces investissements restera limité. Le suivi et la mesure de ce risque sont intégrés à la gestion du risque global du portefeuille de placements de fonds propres.

5.3.5 Risques particuliers induits par la crise

La direction financière a gelé tout type d'investissement sur les dérivés de crédit depuis fin 2008.

Actions d'autocontrôle

Concernant la partie actions d'autocontrôle, il n'y a pas eu de modification en ce qui concerne le contrat de liquidité depuis le rapport financier annuel 2018 (Cf. <http://www.ca-loirehauteloire.fr/>)

Au titre du contrat de liquidité confié par la société CR CA LOIRE HAUTE LOIRE à Kepler Cheuvreux, à la date du 30 juin 2019, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 4 078 titres
- 446 539.22 € en espèces

- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 163
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 189
- Volume échangé sur le semestre à l'achat : 1 520 titres pour 143 399.25 €
- Volume échangé sur le semestre à la vente : 1 633 titres pour 158 197.17 €

Il est rappelé :

- que lors du dernier bilan du 31 décembre 2018, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
 - 4 191 titres
 - 431 741.30 € en espèces

 - Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 200
 - Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 277
 - Volume échangé sur le semestre à l'achat : 2 143 titres pour 188 094.85 €

- Volume échangé sur le semestre à la vente : 2 984 titres pour 266 186.78 €
- que lors de la mise en place du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
 - 8 332 titres
 - 76 111.38 € en espèces

La mise en œuvre du contrat de liquidité est réalisée conformément à la Décision de l'AMF n° 2018-01 en date du 2 juillet 2018, instaurant des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Le détail des achats - ventes journalier est disponible sur le site de la Caisse régionale : https://www.credit-agricole.fr/content/dam/assetsca/cr845/npc/documents/reglementaire/infos-financieres/certificat-coop-invest/bilan-semestriel/Bilan_semestriel_20190717.pdf

Le détail a été publié le 17 juillet 2019.

5.4. GESTION DU BILAN

La caisse régionale assure la gestion de son exposition aux risques de taux, de liquidité et de change au moyen d'instruments financiers.

Cette gestion a pour but de garantir la régularité du PNB à moyen terme et à optimiser les fonds propres alloués, sous contrainte de risque.

Un socle de limites et d'indicateurs est défini par la Charte de gestion financière de la Caisse Régionale.

Les indicateurs et les limites sont intégrés à la fois dans les dossiers de présentation des Comités Financiers et du Conseil d'Administration et dans les suivis établis par le service gestion financière.

5.4.1. La gestion du bilan - Les risques financiers structurels

Le Conseil d'Administration valide chaque année les limites de Risque de taux d'Intérêt Global (RTIG) et de liquidité de la Caisse Régionale en plus de limites financières sur le portefeuille de placement.

Le Conseil d'Administration du 22 mai 2019 a validé les limites sur le RTIG.

Un reporting semestriel est assuré par la Direction Financière sur la gestion de bilan auprès du Conseil d'Administration.

Le suivi des limites des risques de taux et liquidité et des positions de bilan sont transmis mensuellement auprès de CASA qui assure également un suivi et effectue une consolidation des entités du groupe Crédit Agricole.

Concernant le pilotage de la gestion de la liquidité, le groupe Crédit Agricole a bâti un système d'encadrement de la gestion de liquidité à travers des limites. Un outil dédié a été mis à disposition des Caisses Régionales. Les limites mises en place doivent permettre au groupe Crédit Agricole ainsi qu'à l'ensemble des entités composant le groupe de pouvoir faire face à ses échéances de liquidité courtes et longues.

L'ensemble des données sont également analysées en interne par le service du Contrôle Permanent et Risque de la Caisse Régionale en plus de la direction financière.

5.4.2. Le risque de taux d'intérêt global

Objectifs et politique

Le Risque de Taux est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché.

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger la valeur patrimoniale de la Caisse Régionale et ses filiales ainsi qu'à optimiser la marge d'intérêt. La valeur et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et les passifs ont des échéances et des natures de taux différentes.

L'objectif est de mesurer le risque de taux d'intérêt global. La détermination des positions de taux fixe (excédents ou déficits) par pilier de maturité permet de calculer la sensibilité de la position aux variations de taux.

L'objectif est de mesurer le risque de taux d'intérêt global. La détermination des positions de taux fixe (excédents ou déficits) par pilier de maturité permet de calculer la sensibilité de la position aux variations de taux.

Le calcul du RTIG est réalisé directement sur l'applicatif groupe Palma.

Outils utilisés	<i>Palma depuis le 31/05/2019</i>
Périodicité des mesures	<i>Mensuelle depuis août 2010</i>
Méthode utilisée	<i>Approche statique</i>
Indicateurs utilisés	<i>Gap taux fixe, Gap inflation, Gap synthétique, VAN</i>
Description du stress scénario	<i>Choc de 2% sur la courbe de taux Hypothèses de remboursement anticipé</i>

Les limites sont fixées annuellement par le Conseil d'Administration. Les limites ont été établies dans le cadre des préconisations du groupe.

Gestion du risque

Le périmètre concerné par la gestion du risque de taux d'intérêt global couvre la totalité du bilan et du hors bilan incluant les filiales.

Le risque de taux est mesuré mensuellement et en consolidé à travers l'outil groupe Palma

Le risque d'exposition aux variations de taux est mesuré selon la méthode des GAPS.

Les gaps de taux sont ventilés par nature de risque (taux fixe, taux variable, inflation). Ils mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Pour calculer des impasses en taux, tous les postes de bilan doivent être échéancés. Pour les postes non échéancés des modèles d'écoulement ont été définis dans le respect des préconisations de CASA

Les hypothèses de Remboursement Anticipés (RA) des crédits s'appuient sur un modèle défini par CASA. Les conventions sont adaptées, si besoin, en fonction du comportement de la clientèle locale.

La gestion du risque de taux d'intérêt (dont inflation) est définie lors du Comité Financier, présidé par la Direction Générale. La Direction Générale ainsi que le Responsable du contrôle permanent et de la conformité sont également informés périodiquement par l'intermédiaire des différents comités, lesquels reprennent les principaux éléments d'exposition et de respect des limites en matière de risques de taux.

Par ailleurs, une information au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale est assurée au minimum une fois par an, conformément aux prescriptions réglementaires. Le Directeur Financier assure cette information, et présente également la politique annuelle de gestion du risque de taux à chacune de ses révisions.

Exposition

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale a validé le dispositif d'encadrement du RTIG avec des limites maximum fixées à 10 ans.

La Caisse Régionale a maintenu une position de transformation mesurée et présente une exposition de neutralité à la courbe des taux.

A fin mai 2019, les limites RTIG sont respectées et sont calibrées pour respecter les préconisations CASA:

Limite GAP :

Limite années 1 et 2 : 5% du PNB d'activité

Limite années 3 à 10 : 4 % du PNB d'activité

	Année 1 et 2	Année 3 à 10
Limite GAP (en M€)	530	424
Limite respectée	OK	OK

Limite VAN : 7% des fonds propres :

	Choc -200bp Fixe +100 Inflation	taux bp	Choc +200bp Fixe + 100 bp Taux Inflation
Limite VAN (en M€) (7% FP)	92		92
Impact VAN Synthétique (Taux Fixe + Inflation en M€)	8		-26
Impact VAN/FP	0,6%		-2,0%
Limite respectée	OK		OK

5.4.3. Le risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise. La Caisse Régionale ne peut pas prendre de positions de change. Le risque de change direct au bilan de la Caisse Régionale est nul.

5.4.4. Les risques de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

Objectifs et politique

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises et au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
- l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques des prestataires de services bancaires et des entreprises d'investissement autres que les sociétés de gestion de portefeuille
- l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité
- l'instruction de l'ACPR 2009-05 du 29 juin 2009 relative à l'approche standard du risque de liquidité
- l'instruction de l'ACPR 2009-08 relative au dossier de demande d'autorisation d'application de l'approche avancée du risque de liquidité
- l'arrêté du 19 décembre 2014 concernant la publication d'informations relatives aux actifs grevés.

La Caisse Régionale est exposée, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements.

Ce risque se réalise, par exemple, en cas de retraits massifs des dépôts de la clientèle.

Crédit Agricole S.A., en tant qu'Organe Central du Groupe assure la liquidité (et la solvabilité) des entités du Groupe.

La Caisse Régionale assure sa gestion de liquidité à travers la définition d'un plan de financement annuel et pluriannuel et du suivi des limites réglementaires et internes au groupe.

Gestion du risque

CASA assure un rôle de refinancement et de contrôle de la liquidité du groupe Crédit Agricole.

La Direction de la Gestion Financière de CASA assure une centralisation de la gestion du risque de liquidité et vérifie que le respect des règles prudentielles liées à la liquidité est bien respecté.

Plusieurs sources de refinancement sont accessibles aux Caisses Régionales pour assurer leur mission de fournisseur de crédit.

Les Caisses Régionales de Crédit Agricole peuvent emprunter auprès de CASA à travers les produits suivants :

- Avances globales (refinancement à taux de marché)
- Emprunts en blanc

D'autres sources de financement de marché sont transmises par CASA dans le cadre de l'optimisation de ses coûts de liquidité pour refinancer les Caisses Régionales, notamment au travers de financement « sécurisés » :

- SFH
- CRH

Enfin, CASA a mis en place des opérations de titrisation afin de diversifier son accès à la liquidité.

La Caisse Régionale a également la possibilité d'intervenir sur le marché pour émettre des NEUCP ou des NEUMTN auprès des investisseurs pour compléter ses sources de financement.

La Caisse Régionale et CASA ont signé une convention de liquidité le 20 janvier 2011 relative à la gestion et à l'encadrement du risque de liquidité.

Les conditions de refinancement 2019

En dépit d'un regain de volatilité constaté au dernier trimestre 2018 qui s'est prolongé sur le début de l'année 2019, les coûts de liquidité et les taux d'intérêt ont nettement baissé sur le premier semestre.

Dans un contexte géopolitique incertain, le premier semestre a été marqué par les soubresauts de la guerre commerciale entre la Chine et les Etats Unis. Néanmoins les banques centrales ont annoncé la possibilité de mettre en place de nouvelles mesure de politiques monétaires accommodantes ce qui accentué la hausse des actifs risqués et la baisse des taux.

La Caisse Régionale compte tenu de ses fondamentaux solides tant sur le plan de la liquidité au 31 mai 2019 (ratio crédits/collecte à 102.5% et ratio LCR à 121.8% au 31 mai 2019), que de la solvabilité (ratio Bâle 3 à 26,5% au 31/03/2019) a continué sa politique prudente de gestion de la liquidité en diversifiant ses outils de refinancement.

Méthodologie

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, la Caisse Régionale pilote son exposition au risque de liquidité.

Le pilotage repose sur plusieurs piliers :

- Plan annuel de pilotage du ratio LCR
- Méthode Avancée : le respect des limites à court et moyen terme de liquidité, pilotage de stress scenarii. Cette méthode avancée s'est matérialisée par une convention de liquidité signée en janvier 2011 entre la Caisse Régionale et CASA.
- la diversification des sources de refinancement (SFH, CRH...),
- la projection des besoins de refinancement à moyen terme et le pilotage des tombées de refinancement à court et moyen terme.

Traduction opérationnelle de la crise financière sur la gestion du risque de liquidité

La traduction opérationnelle est un renforcement du suivi de la liquidité des entités du groupe. La Caisse Régionale en tant qu'entité du groupe, pilote l'ensemble de ses limites internes. La gestion de la liquidité est gérée sur le court et moyen terme tant en volume que de prix en terme d'impact potentiel sur le PNB.

La Caisse régionale a mis en place un reporting dédié à la gestion de la liquidité dans le cadre de ses Comités (Comités de Taux, Trésorerie et Financier).

Exposition

La Caisse Régionale a toujours privilégié dans sa politique commerciale une politique de collecte « bilan » soutenue.

En marge de l'activité clientèle, la gestion de la liquidité s'inscrit dans le cadre d'une politique annuelle qui encadre le montant global du refinancement prévu auprès de CASA et/ou sur les marchés financiers. La Gestion Financière peut ainsi intervenir pour lever des fonds sous différentes formes : NEUCP, Emprunts en Blancs à CASA, NEUMTN.

Toutes ces opérations sont encadrées par des délégations en montant et en taux, et donnent lieu à des reportings réguliers auprès de la Direction Générale et du Responsable du Contrôle permanent et Risques.

CASA assure en tant qu'entité centralisatrice un suivi de la Caisse Régionale.

Évolution des réserves de liquidité du groupe Crédit Agricole

La Caisse Régionale comme l'ensemble des établissements bancaires se prépare aux futures exigences réglementaires.

Le ratio réglementaire dit LCR (Liquidity Coverage Ratio) est piloté conformément au cadre de la nouvelle réglementation bancaire Bâle 3. L'applicabilité est intervenue le 1er janvier 2015. Ce ratio mesure la capacité de la Caisse Régionale à résister à une crise de liquidité sévère : fuite des dépôts et fermeture du marché de refinancement, sur une durée d'un mois. Le montant des réserves doit être supérieur au différentiel entre les sorties et les entrées de Cash à 1 mois.

La Caisse Régionale respecte le seuil réglementaire (>100%) ainsi que le seuil fixé par le Conseil d'Administration à travers la matrice d'appétence au risque (>102%).

Au 31/05/2019, le montant des réserves LCR s'élève à 757 M€ (593M€ à fin 2018).

Actifs Grevés

Au 31/05/2019, aucune opération du portefeuille de la CR ne fait l'objet d'un grevage.

Ratios de liquidité

- LCR

Au 31/05/2019, le ratio LCR s'élève à 121.8% pour une exigence réglementaire à 100% depuis le 1er janvier 2019.

- Ratio NSFR

Le NSFR (Net stable Fund Ratio) est un ratio à un an. Il mesure la capacité des banques à résister à une crise spécifique à l'établissement.

Son principe est le suivant : le montant des besoins en ressources stables (required stable funding) doit être inférieur au montant des ressources disponibles (available stable funding)

La CR se prépare au pilotage du ratio NSFR par une politique de refinancement prudente et une position en ressources stables excédentaires.

5.4.5. Politique de couverture

Par rapport au dernier rapport financier 2018, la politique de couverture des risques financiers n'a pas évolué.

Pour la Caisse Régionale, l'utilisation d'instruments de dérivés répond à 2 objectifs :

- Apporter une réponse aux besoins des clients de la Caisse Régionale ;
- Gérer les risques financiers de la Caisse Régionale ;

Lorsque les dérivés ne sont pas détenus à des fins de couverture (au sens de la norme IFRS 9), ils sont comptabilisés dans le trading book (portefeuille de négociation) et font, dès lors, l'objet d'un suivi au titre des risques de marché, en plus du suivi du risque de contrepartie éventuellement porté. Il est à noter que certains instruments dérivés peuvent être détenus à des fins de couverture économique des risques financiers, sans toutefois respecter les critères posés par la norme IFRS 9. Ils sont alors également comptabilisés dans le trading book. Dans tous les cas, l'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation des tests appropriés (prospectifs, rétrospectifs).

Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

La protection de la valeur patrimoniale de la Caisse Régionale, suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux.

Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des swaps de taux fixes), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) dès lors que les instruments identifiés (micro FVH) ou les groupes d'instruments identifiés (Macro FVH) comme éléments couverts sont éligibles au sens des normes IFRS 9 (à défaut, ces dérivés sont classés en trading). En vue de vérifier l'adéquation de la couverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent sur les caractéristiques des produits.

La comparaison des deux échéanciers permet de documenter la couverture de manière prospective.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire applique les préconisations « Groupe », c'est-à-dire traitement de la macro-couverture selon la méthode de juste valeur.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire utilise la couverture en juste valeur pour la couverture risque de taux d'intérêt global, avec des swaps prêteurs taux fixe pour couvrir des passifs à taux fixe (DAV, DAT/NEUCP/NEUMTN à TF, autres collecte à TF...). Ces éléments de couverture sont comparés aux éléments à couvrir par périodes successives.

Au 31/05/2019, la Caisse Régionale dispose de 1 611 M€ de swaps de macro couverture

Couverture de flux de trésorerie (Cash-Flow Hedge)

La protection de la marge d'intérêt, suppose de neutraliser la variation des futurs cash-flow associés d'instruments ou de postes du bilan liés à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur des indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps.

Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture des flux de trésorerie (cash-flow hedge). Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes de bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro CFH). Cette méthode n'est pas utilisée par la Caisse Régionale Loire Haute-Loire.

Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 31/05/2019, la Caisse Régionale n'est pas concernée.

5.5. RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs. Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle, et également les risques générés par le recours à des Prestations de Service Essentielles Externalisées (PSEE).

Le dispositif de gestion des risques opérationnels déployé au niveau de la Caisse régionale comprend les composantes suivantes :

- une cartographie des événements de risques, réactualisée périodiquement pour intégrer les évolutions d'organisation, les nouvelles activités, voire les évolutions du coût du risque. Elle est construite à partir d'un découpage des activités en processus et des 7 catégories de risques de la nomenclature Bâle II. Les impacts à la fois financiers et non-financiers (réglementaire, image) de ces événements de risques identifiés, qu'ils soient avérés ou potentiels, sont évalués ainsi que leur probabilité d'occurrence, en s'appuyant sur les experts métiers. L'appréciation du contrôle interne à travers notamment les résultats des contrôles aux différents niveaux du plan de contrôle local et des contrôles consolidés définis par la Direction des risques groupe Crédit Agricole S.A., et de ceux du contrôle périodique permet de mettre en exergue les risques nets les plus critiques et de prioriser les plans d'actions visant à leur réduction ;

- un processus de collecte des incidents et des pertes opérationnelles complété par un dispositif d'alertes, afin de suivre les risques avérés, et de les exploiter pour mettre en place les mesures de remédiation et s'assurer de la cohérence avec la cartographie. Le montant des pertes collectées est trimestriellement comparé à un seuil d'alerte défini annuellement.

5.5.1. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, harmonisé au sein du Groupe, est décliné dans les entités du Groupe et comprend les composantes suivantes :

- La gouvernance de la fonction de gestion des risques opérationnels : la Direction Générale supervise le dispositif et est informée du niveau des risques opérationnels par l'intermédiaire du volet risques opérationnels du comité de contrôle interne.
- La cartographie des risques opérationnels permet l'identification et l'évaluation qualitative des risques.
- Le suivi des indicateurs fixés dans le cadre de la politique ROP est réalisé chaque trimestre avec la constitution des tableaux de pilotage présentés en comité de contrôle interne.
- La collecte des pertes liées aux risques opérationnels est consolidée dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque global, ainsi que le calcul de l'allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau de l'entité et au niveau consolidé.
- Un dispositif d'alerte pour les incidents sensibles et significatifs.
- Crédit Agricole SA adresse à la Caisse régionale un tableau de bord consolidé des risques opérationnels permettant de se positionner par rapport aux autres Caisses régionales.

5.5.2. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le Responsable des Risques Opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au Responsable des Risques et Contrôles Permanents de la Caisse régionale.

Le Manager du Risque Opérationnel rapporte trimestriellement sur son activité et sur le niveau d'exposition auprès du Comité de Contrôle Interne, dont la présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale.

L'organe exécutif est informé à minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérées du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Les tableaux de bord sont mis à disposition sous intranet, ainsi, l'information est accessible par l'ensemble des acteurs de la Caisse régionale et reprennent les plans d'action.

L'organe délibérant est informé semestriellement de l'évolution du coût du risque et des événements marquants de la période.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale. CA Technologie - CA Services, LOCAM -

SIRCAM et Square Habitat, filiales de la Caisse régionale, sont dotées de leurs propres dispositifs de gestion et de surveillance.

La fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques.

La démarche Groupe Crédit Agricole d'appétence au risque mise en place depuis 2015 en Caisse régionale intègre le risque opérationnel.

5.5.3. Méthodologie

Méthodologie utilisée pour le calcul des exigences de fonds propres

La Caisse régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (A.M.A.) pour l'évaluation de l'exigence en fonds propres au titre des risques opérationnels.

La méthode A.M.A. de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- de favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'action.

Ce dispositif respecte l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle III requis (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an, prise en compte des données internes, des données externes, des analyses de scénarios et des facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle A.M.A. de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (L.D.A.) spécifique au Groupe Crédit Agricole S.A..

Ce modèle L.D.A. est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse régionale, ce qui constitue l'historique de pertes, et d'autre part, sur les scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon de cinq ans. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole S.A.. Cette liste de scénarios majeurs est révisée annuellement et couvre l'ensemble des catégories de Bâle et les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité « banque de détail ».

Pour les Caisses régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres issue de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses régionales sont concaténés. Cette méthode permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse régionale. Pour ce faire, Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques des Caisses Régionales (basée sur le coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle L.D.A. du Groupe. Pour ce faire, un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

La méthode de calcul standard (TSA) est également utilisée et appliquée à la filiale de la Caisse régionale LOCAM-SIRCAM. L'exigence en fonds propres de ces entités suit la méthodologie de ventilation du PNB de l'entité par ligne métier sur les trois derniers exercices. Le périmètre de consolidation fait l'objet d'une revue de validation périodique afin de détecter toutes entrées, modifications ou sorties du périmètre. La part d'exigence en fonds propres standard (TSA) vient s'ajouter à la part AMA pour déterminer l'exigence en fonds propres finale au titre du risque opérationnel.

5.5.4. Assurance et couverture des risques opérationnels

La protection de notre bilan et du compte de résultat par le moyen de l'assurance passe par quatre types de polices :

1. Police perte d'exploitation qui vise à assurer la réalisation d'une partie de notre PNB en cas d'arrêt d'activité,
2. Police globale de banque qui vise à prendre en charge les sinistres de types détournement, escroquerie, vol,
3. Police de responsabilités qui visent à prendre en charge des sinistres envers des tiers lésés,
4. Police de dommages qui visent à prendre en charge les sinistres sur notre patrimoine immobilier et matériel.

Par ailleurs, en méthode avancée, la Caisse régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels.

Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance, il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur, à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

5.6. RISQUES DE NON-CONFORMITE

La mission de la fonction Conformité est d'assurer le respect de la réglementation et de la déontologie applicables aux activités bancaires et financières, par la Caisse Régionale, les dirigeants et l'ensemble des collaborateurs.

La conformité veille à éviter à la Caisse Régionale de se trouver en situation de risque de non-conformité.

Le « risque de non-conformité » est défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières de la Caisse Régionale, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de la Direction.

Les plans de contrôles mis en place permettent de s'assurer du respect :

- des règles de déontologie des Dirigeants et des collaborateurs,
- des obligations à l'égard de la clientèle et de la protection des données personnelles
- des obligations relatives à la sécurité financière,
- des obligations relatives à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale,
- des obligations relatives à l'intégrité et transparence des marchés,

Dans le cadre du plan OFAC, la Caisse Régionale poursuit ses travaux, notamment en matière de remédiation des données clients dans son système d'information.

En application de la « loi Sapin II », la Caisse régionale renforce son dispositif de prévention et de détection de la corruption, à travers la mise en œuvre d'un programme de conformité anticorruption.

Pour cette partie, il convient de se reporter au rapport financier annuel 2017 de la Caisse Régionale Loire Haute-Loire page 32 (<http://www.ca-loirehauteloire.fr/>).

5.7. RISQUES JURIDIQUE

À la connaissance de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Loire Haute-Loire, il n'existe, au 30 juin 2019, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage susceptible d'avoir, ou ayant eu récemment, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse Régionale et du groupe Crédit Agricole.

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 29 mai 2017, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Loire Haute-Loire a été assignée par quelques porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). La partie adverse a évalué sa demande à 71,5 M€. Les arguments qu'elle développe sont sans fondement et la Caisse régionale de Loire Haute-Loire est donc très confiante sur l'issue de cette procédure.

Suite à un regroupement du dossier avec des assignations similaires de l'ADAM visant d'autres Caisses régionales de Crédit Agricole, l'action est actuellement instruite par le Tribunal de Grande Instance d'Aix en Provence.

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

Examinés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire en date du 19 juillet 2019

CADRE GÉNÉRAL

PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE

*Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire
94, rue BERGSON
42000 SAINT ETIENNE*

*Inscription au registre du commerce de SAINT ETIENNE
SIRET 380 386 854 00018
Etablissement de crédit et courtage d'assurance
Société coopérative à capital variable
Code NAF : 6419 Z
Caisse cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris (compartiment C)*

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	Notes	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Intérêts et produits assimilés	4.1	223 524	458 578	229 225
Intérêts et charges assimilées	4.1	(84 589)	(167 601)	(82 720)
Commissions (produits)	4.2	63 803	126 618	60 851
Commissions (charges)	4.2	(9 756)	(20 367)	(9 754)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	2 641	(906)	422
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		500	1 526	(49)
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		2 141	(2 432)	471
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	20 356	24 197	18 085
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		-	-	-
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		20 356	24 197	18 085
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-	-
Produits des autres activités	4.7	3 400	8 033	5 857
Charges des autres activités	4.7	(240)	(337)	(134)
Produit net bancaire		219 139	428 215	221 832
Charges générales d'exploitation	4.8	(126 407)	(249 878)	(128 776)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.9	(5 864)	(9 121)	(4 474)
Résultat brut d'exploitation		86 868	169 216	88 582
Coût du risque	4.10	(12 493)	(31 972)	(17 907)
Résultat d'exploitation		74 375	137 244	70 675
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.11	85	(4)	21
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-	-
Résultat avant impôt		74 460	137 240	70 696
Impôts sur les bénéfices		(21 598)	(37 677)	(19 311)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		-	-	-
Résultat net		52 862	99 563	51 385
Participations ne donnant pas le contrôle		-	1	-
Résultat net part du Groupe		52 862	99 562	51 385

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Résultat net		52 862	99 563	51 385
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.13	(1 161)	(114)	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.13	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.13	8 020	(59 271)	(31 939)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	4.13	6 859	(59 385)	(31 939)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	(163)	2 646	963
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.13	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.13	6 696	-56739	(30 976)
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.13	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.13	61	(83)	(13)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.13	-	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	4.13	61	(83)	(13)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	(16)	22	3
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.13	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.13	45	(61)	(10)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.13	6 741	(56 800)	(30 986)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en		59 603	42 763	20 399
Dont part du Groupe		59 603	42 762	20 399
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	1	-

(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.13		322	
---	------	--	-----	--

BILAN ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	30/06/2019	31/12/2018
Caisse, banques centrales		32 483	32 496
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1 - 6.4	139 043	168 718
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		2 799	3 668
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		136 244	165 050
Instruments dérivés de couverture		1 976	1 069
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2 - 6.4	934 011	925 057
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		1 421	1 391
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		932 590	923 666
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3 - 6.4	10 417 777	10 432 736
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		840 450	976 243
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		8 954 463	8 828 727
<i>Titres de dettes</i>		622 864	627 766
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		28 492	6 073
Actifs d'impôts courants et différés (1)		23 180	3 672
Comptes de régularisation et actifs divers		224 275	163 371
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement	6.6	234	192
Immobilisations corporelles (1)	6.7	96 952	69 655
Immobilisations incorporelles	6.7	34 056	35 050
Ecarts d'acquisition		-	-
Total de l'actif		11 932 479	11 838 089

(1) Cf note 10 « Impacts des évolutions comptables ou autres évènements » sur les impacts de première application de la norme IFRS16 Contrats de location au 1^{er} janvier 2019.

BILAN PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	30/06/2019	31/12/2018
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	1 596	2 198
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		1 596	2 198
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-
Instruments dérivés de couverture		50 879	22 147
Passifs financiers au coût amorti	6.5	9 359 773	9 376 960
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		5 762 586	5 840 567
<i>Dettes envers la clientèle</i>		3 564 410	3 502 001
<i>Dettes représentées par un titre</i>		32 777	34 392
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 195	1 886
Passifs d'impôts courants et différés (1)		25 347	4 812
Comptes de régularisation et passifs divers (1)		317 607	314 212
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		-	-
Provisions	6.8	53 883	52 773
Dettes subordonnées	6.9	-	-
Total dettes		9 811 280	9 774 988
Capitaux propres		2 121 199	2 063 101
Capitaux propres part du Groupe		2 121 193	2 063 095
Capital et réserves liées		357 915	347 152
Réserves consolidées		1 586 218	1 498 923
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		124 199	117 458
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		-	-
Résultat de l'exercice		52 862	99 562
Participations ne donnant pas le contrôle		6	6
Total du passif		11 932 479	11 838 089

(1) Cf note 10 « Impacts des évolutions comptables ou autres évènements » sur les impacts de première application de la norme IFRS16 Contrats de location au 1^{er} janvier 2019.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Résultat avant impôt		74 460	137 240	70 696
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		5 869	9 122	4 474
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.8	-	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		13 395	30 095	17 679
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Résultat net des activités d'investissement		(85)	4	(21)
Résultat net des activités de financement		184	498	275
Autres mouvements		11 377	26 787	15 994
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		30 740	66 506	38 401
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		188 923	152 679	59 293
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(81 502)	(407 234)	(173 355)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		41 156	33 744	72 623
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(90 855)	76 392	16 929
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (1)		-	-	-
Impôts versés		(20 747)	(24 956)	(6 864)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		36 975	(169 375)	(31 374)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-	-
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		142 175	34 371	77 723
Flux liés aux participations (2)		(547)	(1 879)	(225)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(7 600)	(16 013)	(7 658)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		(8 147)	(17 892)	(7 883)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)		(1 505)	521	(4 940)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)		(2 062)	5 413	19 769
Flux provenant des activités abandonnées		-	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		(3 567)	5 934	14 829
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		-	-	-
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		130 461	22 413	84 669
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		113 279	90 875	90 875
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		32 496	33 757	33 757
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		80 783	57 118	57 118
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		243 744	113 279	175 543
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		32 483	32 496	30 816
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		211 261	80 783	144 727
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		130 465	22 404	84 668

* composé du solde net du poste "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

** composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole) ;

(1) Néant

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période". Au cours du 1^{er} semestre 2019, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire s'élève à (547) milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes : SACAM Fireca (231) milliers d'euros, CA Région Développement (225) milliers d'euros, FIRECA Expérimentation (44) milliers d'euros.

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (1 505) milliers d'euros comprend le paiement des dividendes versés par le groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire à ses actionnaires, à hauteur de (12 268) milliers d'euros et de l'augmentation du capital des Caisses Locales pour 10 763 milliers d'euros.

(4) Au cours du 1^{er} semestre 2019, les flux proviennent des emprunts Titrisation pour un montant net de (1 635) milliers d'euros et des dettes locatives (427) milliers d'euros.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMÉS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1 Normes applicables et comparabilité

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire au 30 juin 2019 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2018 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « *carve out* »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2019 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2019.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 16 Contrats de location Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location et des interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location)	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	1 ^{er} janvier 2019	Oui
Amendement à IFRS 9 Instruments financiers Options de remboursement anticipé avec pénalité négative	22 mars 2018 (UE 2018/498)	1 ^{er} janvier 2019 (1)	Oui
Interprétation IFRIC 23 Positions fiscales incertaines Clarifications à IAS 12 <i>Impôt sur le résultat</i>	24 octobre 2018 (UE 2018/1595)	1 ^{er} janvier 2019	Oui
Améliorations des IFRS cycle 2015-2017 : - IAS 12 Impôt sur le résultat - IAS 23 Coût d'emprunt - IFRS 3/IFRS 11 Regroupement d'entreprises	15 mars 2019 (UE 2019/412)	1 ^{er} janvier 2019 1 ^{er} janvier 2019 1 ^{er} janvier 2019	Oui Oui Oui
Amendement à IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises Précisions pour l'investisseur sur la comptabilisation des intérêts long terme accordés à une entreprise associée / coentreprise	11 février 2019 (UE 2019/237)	1 ^{er} janvier 2019	Oui
Amendement à IAS 19 Avantages au personnel Clarifications sur les conséquences d'une modification, réduction ou liquidation de régime sur la détermination du coût des services rendus et de l'intérêt net	14 mars 2019 (UE 2019/402)	1 ^{er} janvier 2019	Oui

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2018

Ainsi, le groupe Crédit Agricole publie pour la première fois à compter du 1er janvier 2019 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 16 *Contrats de location*.

La norme IFRS 16 *Contrats de location* remplace la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location).

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 impose pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Pour la première application de la norme IFRS 16, le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée sans retraitement des informations comparatives 2019 conformément au paragraphe C5(b) de la norme IFRS 16 pour les contrats antérieurement classés en contrats de location simple en application d'IAS 17. Selon cette approche, le Groupe a comptabilisé au 1^{er} janvier 2019 une obligation locative évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers restants et un actif au titre du droit d'utilisation évalué au montant de la dette locative ajusté, le cas échéant, du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés dans l'état de la situation financière immédiatement avant la date de première application.

Pour les contrats de location précédemment classés en tant que contrats de location-financement, l'entité a reclassé la valeur comptable de l'actif locatif et du passif locatif en tant que droit d'utilisation et passif locatif à la date de première application.

L'application de la norme IFRS 16 n'a pas d'impact sur les capitaux propres.

A la date de transition, le Groupe a choisi d'appliquer les mesures simplificatrices suivantes proposées par la norme :

- Absence d'ajustement au titre des contrats dont le terme de la durée se situe dans les douze mois suivant la date de première application. Cela concerne notamment les baux 3/6/9 qui sont en situation de tacite prolongation à la date de première application.
- Absence d'ajustement au titre des contrats de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur.
- Ajustement du droit d'utilisation du montant comptabilisé au 31 décembre 2018 dans l'état de la situation financière au titre de la provision pour contrats déficitaires.
- Exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation du droit d'utilisation.

Le Groupe a également choisi de ne pas réapprécier si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de transition. Pour les contrats conclus avant la date de transition, le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 aux contrats identifiés comme des contrats de location en application d'IAS 17 et IFRIC 4.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est le taux d'endettement marginal à la date d'application initiale d'IFRS 16, fondé sur la durée résiduelle du contrat au 1^{er} janvier 2019.

Les droits d'utilisation constatés à la date de première application concernent essentiellement des baux immobiliers (agences bancaires et immeubles de bureaux).

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2019 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2019.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 17.

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance publiée en mai 2017 remplacera IFRS 4. Lors de sa réunion du 14 novembre 2018, l'IASB a proposé plusieurs amendements dont le report de la date d'application d'un an soit au 1er janvier 2022. Ces propositions d'amendements devraient faire l'objet d'une consultation publique (Exposure Draft) courant 2019.

Elle définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats d'assurance et d'appréciation de leur profitabilité, ainsi qu'en matière de présentation. Courant 2017 et 2018, un cadrage du projet de mise en œuvre a été réalisé afin d'identifier les enjeux et les impacts de la norme pour les filiales assurance du Groupe. Au cours de l'année 2019, les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre se sont poursuivis.

Par ailleurs, l'amendement IAS 1/IAS 8 Présentation des états financiers, publié par l'IASB et applicable au 1er janvier 2020 sous réserve de son adoption par l'Union européenne, est sans enjeu majeur pour le Groupe.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018 de la caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de la caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ainsi que les plans de stock-options, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

1.2 Principes et méthodes comptables

➤ Contrats de location (IFRS 16)

Le groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

✓ Contrats de location dont le groupe est bailleur

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :
 - a) Sortir du bilan l'immobilisation louée ;
 - b) Constater une créance financière sur le client parmi les « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
 - c) Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée.
 - d) Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts d'autre part l'amortissement du capital.
- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les « produits des autres activités » au compte de résultat.

✓ Contrats de location dont le groupe est preneur

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

En France, la durée retenue pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 » est généralement de 9 ans avec une période initiale non résiliable de 3 ans.

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux et la TVA non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du locataire sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable.

La charge correspondant aux loyers est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital.

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan, les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Conformément aux dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2019 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11 Périmètre de consolidation au 30 juin 2019.

Au 30/06/2019, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2019) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales et LCL, le 23 mai 2019. Cette transaction est le second RMBS français auto-souscrit du Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2019 pour un montant de 15 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 224.70 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2019. Elle a souscrit des obligations senior pour 192.10 millions d'euros et pour 32.60 millions d'euros de titres subordonnés.

3. Risque de crédit

(Cf. Chapitre « Facteurs de risque – Risque de crédit »)

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
Au 1er janvier 2019	625 869	(161)	2 313	(255)	647	(647)	628 829	(1 063)	627 766
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Bucket 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	625 869	(161)	2 313	(255)	647	(647)	628 829	(1 063)	627 766
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(4 855)	3	(66)	16	-	1	(4 921)	20	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (1)	176 616	(18)	-	-	-	-	176 616	(18)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(181 471)	18	(66)	16	-	-	(181 537)	34	
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	2	-	-	-	1	-	3	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	1	-	-	-	-	-	1	-
Total	621 014	(158)	2 247	(239)	647	(646)	623 908	(1 043)	622 865
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (2)	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	-
Au 30 juin 2019	621 014	(158)	2 247	(239)	646	(646)	623 907	(1 043)	622 864
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(2) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif).

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
<i>En milliers d'euros</i>									
Au 1er janvier 2019	253 699	(4)	-	-	14	(14)	253 713	(18)	253 695
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Bucket 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	253 699	(4)	-	-	14	(14)	253 713	(18)	253 695
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(225 803)	-	-	-	-	-	(225 803)	-	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (1)	14 288	(27)	-	-	-	-	14 288	(27)	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(240 088)	10	-	-	-	-	(240 088)	10	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	(3)	-	-	-	-	-	(3)	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	17	-	-	-	-	-	17	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	27 896	(4)	-	-	14	(14)	27 910	(18)	27 892
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (2)	650	-	-	-	-	-	650	-	-
Au 30 juin 2019	28 546	(4)	-	-	14	(14)	28 560	(18)	28 542
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(2) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif).

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
Au 1er janvier 2019	8 104 615	(14 894)	712 808	(41 660)	278 164	(210 306)	9 095 587	(266 860)	8 828 727
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(101 989)	(3 798)	76 080	5 952	25 909	(7 435)	-	(5 281)	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(314 549)	1 339	314 549	(4 693)			-	(3 354)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	224 666	(4 567)	(224 666)	9 018			-	4 451	
Transferts vers Bucket 3 (1)	(14 881)	130	(21 542)	3 372	36 423	(10 566)	-	(7 064)	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	2 775	(700)	7 739	(1 745)	(10 514)	3 131	-	686	
Total après transferts	8 002 626	(18 692)	788 888	(35 708)	304 073	(217 741)	9 095 587	(272 141)	8 823 446
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	176 510	4 148	(26 330)	(12 054)	(53 983)	12 806	96 197	4 900	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	1 019 883	(3 168)	78 177	(13 118)			1 098 060	(16 286)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(843 373)	5 140	(104 504)	9 682	(39 455)	15 147	(987 332)	29 969	
Passages à perte					(14 524)	13 020	(14 524)	13 020	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	(3)	65	(4)	228	(7)	293	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		2 176		(8 683)		(16 174)		(22 681)	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	585	-	585	
Total	8 179 136	(14 544)	762 558	(47 762)	250 090	(204 935)	9 191 784	(267 241)	8 924 543
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	7 697		(1 118)		23 341		29 920		
Au 30 juin 2019	8 186 833	(14 544)	761 440	(47 762)	273 431	(204 935)	9 221 704	(267 241)	8 954 463
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif).

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>En milliers d'euros</i>								
Au 1er janvier 2019	1 391	(3)	-	-	-	-	1 391	(3)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Bucket 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	1 391	(3)	-	-	-	-	1 391	(3)
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	35	-	-	-	-	-	35	-
Réévaluation de juste valeur sur la période	56	-	-	-	-	-	56	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	-	-	-	-	-	-	-	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(20)	-	-	-	-	-	(20)	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	(1)	-	-	-	-	-	(1)	-
Total	1 426	(3)	-	-	-	-	1 426	(3)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)	(5)	-	-	-	-	-	(5)	-
Au 30 juin 2019	1 421	(3)	-	-	-	-	1 421	(3)
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif).

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur les établissements de crédit

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>En milliers d'euros</i>								
Au 1er janvier 2019	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-			-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-			-	-
Transferts vers Bucket 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation de juste valeur sur la période	-		-		-		-	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	-	-	-	-			-	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-	-	-	-	-	-	-	-
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période								
Changements dans le modèle / méthodologie								
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte)	-		-		-		-	
Au 30 juin 2019	-	-	-	-	-	-	-	-
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>En milliers d'euros</i>								
Au 1er janvier 2019	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Bucket 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation de juste valeur sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	-	-	-	-	-	-	-	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-	-	-	-	-	-	-	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte)	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 30 juin 2019	-	-	-	-	-	-	-	-
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
Au 1er janvier 2019	647 322	(971)	34 008	(1 830)	1 360	-	682 690	(2 801)	679 889
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	(17 431)	(17)	17 360	9	71	-	-	(8)	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(26 399)	213	26 399	(502)			-	(289)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	9 007	(230)	(9 007)	511			-	281	
Transferts vers Bucket 3 (1)	(165)	1	(45)	1	210	(2)	-	-	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	126	(1)	13	(1)	(139)	2	-	-	
Total après transferts	629 891	(988)	51 368	(1 821)	1 431	-	682 690	(2 809)	679 881
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	1 433	188	1 524	(314)	(88)	-	2 869	(126)	
Nouveaux engagements donnés (2)	241 152	(380)	20 591	(1 061)			261 743	(1 441)	
Extinction des engagements	(239 810)	317	(18 978)	991	-	-	(258 788)	1 308	
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		250		(244)				6	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-				-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	91	1	(89)	-	(88)	-	(86)	1	
Au 30 juin 2019	631 324	(800)	52 892	(2 135)	1 343	-	685 559	(2 935)	682 624

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

En milliers d'euros	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
Au 1er janvier 2019	191 582	(207)	10 735	(2 235)	7 322	(5 551)	209 639	(7 993)	201 646
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	4 896	(1 640)	(4 896)	1 799	-	-	-	159	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(1 577)	25	1 577	(54)			-	(29)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	6 473	(1 665)	(6 473)	1 853			-	188	
Transferts vers Bucket 3	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	196 478	(1 847)	5 839	(436)	7 322	(5 551)	209 639	(7 834)	201 805
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	25 135	1 676	(152)	(68)	(1 082)	737	23 901	2 345	
Nouveaux engagements donnés (1)	43 178	(34)	2 289	(128)			45 467	(162)	
Extinction des engagements	(18 043)	60	(2 441)	46	(617)	617	(21 101)	723	
Passages à perte	-	-	-	-	(465)	465	(465)	465	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		1 651		14		(345)		1 320	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)	
Au 30 juin 2019	221 613	(171)	5 687	(504)	6 240	(4 814)	233 540	(5 489)	228 051

(1) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Sur les actifs financiers au coût amorti	222 464	455 405	227 357
Opérations avec les établissements de crédit	876	1 361	540
Opérations internes au Crédit Agricole	9 016	20 870	11 099
Opérations avec la clientèle	88 025	175 561	87 022
Opérations de location-financement	118 116	244 468	122 139
Titres de dettes	6 431	13 145	6 557
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	7	15	7
Opérations avec les établissements de crédit	-	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-	-
Titres de dettes	7	15	7
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	1 053	3 158	1 861
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-
Produits d'intérêts (1) (2)	223 524	458 578	229 225
Sur les passifs financiers au coût amorti	(81 042)	(160 381)	(79 013)
Opérations avec les établissements de crédit	(871)	(1 580)	(795)
Opérations internes au Crédit Agricole	(35 715)	(72 660)	(35 298)
Opérations avec la clientèle	(6 337)	(8 592)	(4 329)
Opérations de location-financement	(38 130)	(77 094)	(38 327)
Dettes représentées par un titre	11	17	4
Dettes subordonnées	-	(472)	(268)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(3 379)	(7 192)	(3 701)
Autres intérêts et charges assimilées	(168)	(28)	(6)
Charges d'intérêts	(84 589)	(167 601)	(82 720)

(1) dont 18 074 milliers d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 30 juin 2019, contre 30 985 milliers d'euros au 31 décembre 2018 et 14 659 milliers d'euros au 30 juin 2018.

(2) dont 2 753 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2019 contre 5 815 milliers d'euros au 31 décembre 2018 et 3 798 milliers d'euros au 30 juin 2018.

4.2 Produits et charges de commissions

En milliers d'euros	30/06/2019			31/12/2018			30/06/2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	118	(46)	72	475	(58)	417	174	(44)	130
Sur opérations internes au Crédit Agricole	4 701	(6 391)	(1 690)	10 622	(12 989)	(2 367)	5 390	(6 498)	(1 108)
Sur opérations avec la clientèle	17 151	(297)	16 854	33 666	(671)	32 995	17 163	(350)	16 813
Sur opérations sur titres	-	(57)	(57)	-	(51)	(51)	-	(47)	(47)
Sur opérations de change	61	-	61	73	-	73	29	-	29
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	40 692	(2 965)	37 727	79 809	(6 583)	73 226	36 949	(2 814)	34 135
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	1 080	-	1 080	1 973	(15)	1 958	1 146	(1)	1 145
Total Produits nets et charges des commissions	63 803	(9 756)	54 047	126 618	(20 367)	106 251	60 851	(9 754)	51 097

Les produits de commissions des opérations recensées dans le tableau ci-dessus sont portés exclusivement par les activités « Banque de Proximité en France ».

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Dividendes reçus	-	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	314	1 523	(56)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	47	5	1
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	1 947	(1 398)	312
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	-	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	333	325	165
Résultat de la comptabilité de couverture	-	(1 361)	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 641	(906)	422

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019			31/12/2018			30/06/2018		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	36 372	(36 372)	-	30 350	(30 350)	-	30 377	(30 377)	-
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	21 366	(15 006)	6 360	15 014	(15 336)	(322)	15 039	(15 338)	(299)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	15 006	(21 366)	(6 360)	15 336	(15 014)	322	15 338	(15 039)	299
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	38 559	(38 559)	-	12 933	(14 294)	(1 361)	11 236	(11 236)	-
Variations de juste valeur des éléments couverts	29 996	(8 563)	21 433	11 364	(2 930)	8 434	6 964	(4 272)	2 692
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	8 563	(29 996)	(21 433)	1 569	(11 364)	(9 795)	4 272	(6 964)	(2 692)
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Résultat de la comptabilité de couverture	74 931	(74 931)	-	43 283	(44 644)	(1 361)	41 613	(41 613)	-

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	-	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) (2)	20 356	24 197	18 085
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	20 356	24 197	18 085

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

(2) Dont dividendes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables décomptabilisés au cours de la période : Néant

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Titres de dettes	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	-	-
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti (1)	-	-	-

(1) Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

4.6 Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Titres de dettes	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat	-	-	-

4.7 Produits (charges) nets des autres activités

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-
Produits nets des immeubles de placement	(13)	(22)	(11)
Autres produits (charges) nets	3 173	7 718	5 734
Produits (charges) des autres activités	3 160	7 696	5 723

4.8 Charges générales d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Charges de personnel	(53 994)	(104 831)	(54 218)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(6 212)	(8 409)	(6 167)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(66 201)	(136 638)	(68 391)
Charges générales d'exploitation	(126 407)	(249 878)	(128 776)

(1) Dont 157 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution.

4.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Dotations aux amortissements	(5 864)	(9 146)	(4 474)
Immobilisations corporelles (1)	(5 735)	(8 960)	(4 368)
Immobilisations incorporelles	(129)	(186)	(106)
Dotations (reprises) aux dépréciations	-	25	-
Immobilisations corporelles	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	25	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(5 864)	(9 121)	(4 474)

(1) Dont 1 549 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2019

4.10 Coût du risque

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Bucket 1 et Bucket 2)	(4 100)	(1 766)	(194)
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	561	5 114	4 752
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	(1)	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	354	5 173	4 752
Engagements par signature	207	(58)	-
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	(4 661)	(6 880)	(4 946)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(6 087)	(7 345)	(4 946)
Engagements par signature	1 426	465	-
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Bucket 3)	(7 991)	(32 521)	(17 103)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(8 167)	(32 570)	(16 970)
Engagements par signature	176	49	(133)
Autres actifs	-	2	-
Risques et charges	(601)	2 151	(752)
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	(12 692)	(32 134)	(18 049)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(54)	(203)	(43)
Récupérations sur prêts et créances	319	441	276
comptabilisés au coût amorti	319	441	276
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(10)	(3)	(2)
Pertes sur engagements par signature	-	-	(42)
Autres pertes	(56)	(73)	(47)
Autres produits	-	-	-
Coût du risque	(12 493)	(31 972)	(17 907)

4.11 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	85	(4)	21
Plus-values de cession	92	34	22
Moins-values de cession	(7)	(38)	(1)
Titres de capitaux propres consolidés	-	-	-
Plus-values de cession	-	-	-
Moins-values de cession	-	-	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	85	(4)	21

4.12 Impôts

➤ Charge d'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Charge d'impôt courant	(23 776)	(40 115)	(19 694)
Charge d'impôt différé	2 178	2 438	383
Total Charge d'impôt	(21 598)	(37 677)	(19 311)

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔTS THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

✓ AU 30 JUIN 2019

<i>En milliers d'euros</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	74 460	34,43%	(25 637)
Effet des différences permanentes			3 796
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-
Effet de l'imposition à taux réduit			913
Changement de taux			(235)
Effet des autres éléments			(435)
Taux et charge effectifs d'impôt		29,01%	(21 598)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéficiaires taxables en France au 30 juin 2019.

✓ **AU 31 DÉCEMBRE 2018**

<i>En milliers d'euros</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	137 240	34,43%	(47 252)
Effet des différences permanentes			7 544
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-
Effet de l'imposition à taux réduit			1 019
Changement de taux			(753)
Effet des autres éléments			1 765
Taux et charge effectifs d'impôt		27,45%	(37 677)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2018.

✓ **AU 30 JUIN 2018**

<i>En milliers d'euros</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	70 696	34,43%	(24 341)
Effet des différences permanentes			6 167
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit			789
Changement de taux			(2 650)
Effet des autres éléments			724
Taux et charge effectifs d'impôt		27,32%	(19 311)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2018.

4.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	61	(83)	(13)
Ecart de réévaluation de la période	61	(83)	(12)
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	-	-	(1)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	-	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(16)	22	3
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	45	(61)	(10)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(1 161)	(114)	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en réserves	-	-	-
Autres variations	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	8 020	(59 271)	(31 939)
Ecart de réévaluation de la période	8 020	(59 593)	(31 939)
Transferts en réserves	-	322	-
Autres variations	-	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(163)	2 646	963
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	6 696	(56 739)	(30 976)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	6 741	(56 800)	(30 986)
Dont part du Groupe	6 741	(56 800)	(30 986)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-

VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET EFFETS D'IMPÔTS

	31/12/2018				Variation				30/06/2019			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>En milliers d'euros</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(42)	11	(31)	(31)	61	(16)	45	45	19	(5)	14	14
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(42)	11	(31)	(31)	61	(16)	45	45	19	(5)	14	14
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(42)	11	(31)	(31)	61	(16)	45	45	19	(5)	14	14
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(5 573)	1 439	(4 134)	(4 134)	(1 161)	299	(862)	(862)	(6 734)	1 738	(4 996)	(4 996)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	126 043	(4 420)	121 623	121 623	8 020	(462)	7 558	7 558	134 063	(4 882)	129 181	129 181
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	120 470	(2 981)	117 489	117 489	6 859	(163)	6 696	6 696	127 329	(3 144)	124 185	124 185
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	120 470	(2 981)	117 489	117 489	6 859	(163)	6 696	6 696	127 329	(3 144)	124 185	124 185
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	120 428	(2 970)	117 458	117 458	6 920	(179)	6 741	6 741	127 348	(3 149)	124 199	124 199

	31/12/2017				01/01/2018				Variation				31/12/2018			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>En milliers d'euros</i>																
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables																
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur actifs disponible à la vente	44 322	(3 809)	40 513	40 513	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-	41	(11)	30	30	(83)	22	(61)	(61)	(42)	11	(31)	(31)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	44 322	(3 809)	40 513	40 513	41	(11)	30	30	(83)	22	(60)	(61)	(42)	11	(31)	(31)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	44 322	(3 809)	40 513	40 513	41	(11)	29	30	(83)	22	(59)	(61)	(42)	11	(31)	(31)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables																
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(5 459)	1 412	(4 047)	(4 047)	(5 459)	1 412	(4 047)	(4 047)	(114)	27	(87)	(87)	(5 573)	1 439	(4 134)	(4 134)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	-	-	-	-	185 314	(7 039)	178 275	178 275	(59 271)	2 619	(56 652)	(56 652)	126 043	(4 420)	121 623	121 623
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(5 459)	1 412	(4 047)	(4 047)	179 855	(5 627)	174 228	174 228	(59 385)	2 646	(56 739)	(56 739)	120 470	(2 981)	117 489	117 489
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(5 459)	1 412	(4 047)	(4 047)	179 855	(5 627)	174 228	174 228	(59 385)	2 646	(56 739)	(56 739)	120 470	(2 981)	117 489	117 489
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	38 863	(2 397)	36 466	36 466	179 896	(5 638)	174 257	174 258	(59 468)	2 668	(56 798)	(56 800)	120 428	(2 970)	117 458	117 458

5. Informations sectorielles

Information par secteur opérationnel

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction générale pour le pilotage du groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

En considération de l'organisation interne du groupe Crédit Agricole, et compte tenu des éléments réglementaires, les activités de chaque entité « élémentaire » peuvent se rattacher pour l'essentiel à deux secteurs pour le Groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire :

- Banque de proximité en France,
- Activité de crédit bailleur

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

	30/06/2019			
	Banque de proximité en France	Activité crédit bailleur	Secteur opérationnel 3	Total
<i>En milliers d'euros</i>				
Produit net bancaire	135 137	84 002	-	219 139
Charges d'exploitation	(81 982)	(50 289)	-	(132 271)
Résultat brut d'exploitation	53 155	33 713	-	86 868
Coût du risque	(769)	(11 724)	-	(12 493)
Résultat d'exploitation	52 386	21 989	-	74 375
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	85	-	-	85
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-
Résultat avant impôt	52 471	21 989	-	74 460
Impôts sur les bénéfices	(14 250)	(7 348)	-	(21 598)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-	-	-	-
Résultat net	38 221	14 641	-	52 862
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-
Résultat net part du Groupe	38 221	14 641	-	52 862

	31/12/2018			
	Banque de proximité en France	Activité crédit bailleur	Secteur opérationnel 3	Total
<i>En milliers d'euros</i>				
Produit net bancaire	252 399	175 816	-	428 215
Charges d'exploitation	(157 303)	(101 696)	-	(258 999)
Résultat brut d'exploitation	95 096	74 120	-	169 216
Coût du risque	(7 198)	(24 774)	-	(31 972)
Résultat d'exploitation	87 898	49 346	-	137 244
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(4)	-	-	(4)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-
Résultat avant impôt	87 894	49 346	-	137 240
Impôts sur les bénéfices	(22 235)	(15 442)	-	(37 677)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-	-	-	-
Résultat net	65 659	33 904	-	99 563
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-
Résultat net part du Groupe	65 659	33 904	-	99 563

	30/06/2018			
	Secteur opérationnel 1	Secteur opérationnel 2	Secteur opérationnel 3	Total
<i>En milliers d'euros</i>				
Produit net bancaire	135 738	86 094	-	221 832
Charges d'exploitation	(81 750)	(51 500)	-	(133 250)
Résultat brut d'exploitation	53 988	34 594	-	88 582
Coût du risque	(6 486)	(11 421)	-	(17 907)
Résultat d'exploitation	47 502	23 173	-	70 675
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	21	-	-	21
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-
Résultat avant impôt	47 523	23 173	-	70 696
Impôts sur les bénéfices	(12 186)	(7 125)	-	(19 311)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-	-	-	-
Résultat net	35 337	16 048	-	51 385
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-
Résultat net part du Groupe	35 337	16 048	-	51 385

6. Notes relatives au bilan

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 799	3 668
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	136 244	165 050
Instruments de capitaux propres	2 365	2 318
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	133 879	162 732
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	139 043	168 718
Dont Titres prêtés	-	-

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Instruments de capitaux propres	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Titres de dettes	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
OPCVM	-	-
Prêts et créances	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Instruments dérivés	2 799	3 668
Valeur au bilan	2 799	3 668

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Actions et autres titres à revenu variable	1 904	1 904
Titres de participation non consolidés	461	414
Total instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	2 365	2 318

Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Titres de dettes	133 879	162 732
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 648	13 590
OPCVM	119 231	149 142
Prêts et créances	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Total instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat	133 879	162 732

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Néant

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 596	2 198
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	1 596	2 198

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Titres vendus à découvert	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés	1 596	2 198
Valeur au bilan	1 596	2 198

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

- ✓ Passifs financiers dont les variations du spread émetteur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables

Néant

- ✓ Passifs financiers dont les variations du spread émetteur sont comptabilisées en résultat net

Néant

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019			31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 421	16	(3)	1 391	3	(45)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux	932 590	142 659	(8 596)	923 666	133 431	(7 388)
Total	934 011	142 675	(8 599)	925 057	133 434	(7 433)

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019			31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 421	16	(3)	1 391	3	(45)
Total des titres de dettes	1 421	16	(3)	1 391	3	(45)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 421	16	(3)	1 391	3	(45)
Impôts		(4)	-		(1)	12
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		12	(3)		2	(33)

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019			31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	14 582	2 183	(140)	13 809	1 409	(140)
Titres de participation non consolidés	918 008	140 476	(8 456)	909 857	132 022	(7 248)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux	932 590	142 659	(8 596)	923 666	133 431	(7 388)
Impôts		(4 918)	36		(4 456)	36
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt)		137 741	(8 560)		128 975	(7 352)

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	30/06/2019			31/12/2018	
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹
<i>En milliers d'euros</i>					
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	651	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-	178	-
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	-	-	-	829	-
Impôts		-	-		-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt) (1)		-	-		-

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.3 Actifs financiers au coût amorti

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	840 450	976 243
Prêts et créances sur la clientèle	8 954 463	8 828 727
Titres de dettes	622 864	627 766
Valeur au bilan	10 417 777	10 432 736

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	23 161	13 909
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)	13 654	9 661
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	4 680	239 293
Prêts subordonnés	284	73
Autres prêts et créances	435	438
Valeur brute	28 560	253 713
Dépréciations	(18)	(18)
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	28 542	253 695
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	209 645	71 503
Titres reçus en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	602 263	651 045
Prêts subordonnés	-	-
Total prêts et créances internes au Crédit Agricole	811 908	722 548
Valeur au bilan	840 450	976 243

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

Prêts et créances sur la clientèle

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	8 685	14 001
Autres concours à la clientèle	8 218 792	8 078 183
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Avances en comptes courants d'associés	6 669	6 580
Comptes ordinaires débiteurs	70 424	73 011
Valeur brute	8 304 570	8 171 775
Dépréciations	(168 661)	(173 558)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	8 135 909	7 998 217
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	917 134	923 812
Valeur brute	917 134	923 812
Dépréciations	(98 580)	(93 302)
Valeur nette des opérations de location-financement	818 554	830 510
Valeur au bilan	8 954 463	8 828 727

Titres de dettes

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Effets publics et valeurs assimilées	250 982	251 480
Obligations et autres titres à revenu fixe	372 925	377 349
Total	623 907	628 829
Dépréciations	(1 043)	(1 063)
Valeur au bilan	622 864	627 766

6.4 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives du groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire au risque souverain sont les suivantes :

➤ Activité bancaire

30/06/2019 <i>En milliers d'euros</i>	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	2 001	2 001	-	2 001
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	2 086	2 086	-	2 086
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	-	245 273	245 273	-	245 273
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Iran	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	1 562	1 562	-	1 562
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	-	-	-	-	-	-	-
Yémen	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	250 922	250 922	-	250 922

31/12/2018	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
<i>En milliers d'euros</i>							
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	2 035	2 035	-	2 035
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	2 045	2 045	-	2 045
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	-	245 805	245 805	-	245 805
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	1 534	1 534	-	1 534
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	-	-	-	-	-	-	-
Yémen	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	251 419	251 419	-	251 419

6.5 Passifs financiers au coût amorti

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Dettes envers les établissements de crédit	5 762 586	5 840 567
Dettes envers la clientèle	3 564 410	3 502 001
Dettes représentées par un titre	32 777	34 392
Valeur au bilan	9 359 773	9 376 960

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	2 492	637
dont comptes ordinaires créditeurs (1)	2 358	442
dont comptes et emprunts au jour le jour (1)	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	34 262	238 850
Total	36 754	239 487
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	9 816	12
Comptes et avances à terme	5 716 016	5 601 068
Titres donnés en pension livrée	-	-
Total	5 725 832	5 601 080
Valeur au bilan	5 762 586	5 840 567

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires créditeurs	2 768 889	2 645 758
Comptes d'épargne à régime spécial	40 095	34 250
Autres dettes envers la clientèle	755 426	821 993
Titres donnés en pension livrée	-	-
Valeur au bilan	3 564 410	3 502 001

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Emprunts obligataires	32 777	34 392
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Valeur au bilan	32 777	34 392

6.6 Immeubles de placement

	31/12/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2019
<i>En milliers d'euros</i>							
Valeur brute	495	-	55	-	-	-	550
Amortissements et dépréciations	(303)	-	(13)	-	-	-	(316)
Valeur au bilan (1)	192	-	42	-	-	-	234

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Valeur brute	495	495	-	-	-	-	-	495
Amortissements et dépréciations	(281)	(281)	-	(22)	-	-	-	(303)
Valeur au bilan (1)	214	214	-	(22)	-	-	-	192

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

6.7 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	01/01/2019 (2)	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2019
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	141 741	30 373	-	5 807	(217)	-	-	177 704
Amortissements et dépréciations (1)	(72 086)	(3 143)	-	(5 740)	217	-	-	(80 752)
Valeur au bilan	69 655	27 730	-	67	-	-	-	96 952
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	56 761	(4 687)	-	678	-	-	-	52 752
Amortissements et dépréciations	(21 711)	3 144	-	(129)	-	-	-	(18 696)
Valeur au bilan	35 050	(1 543)	-	549	-	-	-	34 056

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

(2) Impact de la comptabilisation du droit d'utilisation dans le cadre de la première application de la norme IFRS 16 Contrats de location (Cf note 1.1 "Normes applicables et comparabilité")

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Immobilisations corporelles								
Valeur brute	127 084	127 084	-	17 020	(3 610)	-	1 247	141 741
Amortissements et dépréciations (1)	(64 204)	(64 204)	-	(8 960)	2 325	-	(1 247)	(72 086)
Valeur au bilan	62 880	62 880	-	8 060	(1 285)	-	-	69 655
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	56 487	56 487	-	787	(513)	-	-	56 761
Amortissements et dépréciations	(21 548)	(21 548)	-	(186)	24	-	(1)	(21 711)
Valeur au bilan	34 939	34 939	-	601	(489)	-	(1)	35 050

(1) Impact de la comptabilisation du droit d'utilisation dans le cadre de la première application de la norme IFRS 16 Contrats de location (Cf note 1.1 "Normes applicables et comparabilité")

6.8 Provisions

	31/12/2018	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2019
<i>En milliers d'euros</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	10 843	-	2 234	-	-	-	-	13 077
Risques d'exécution des engagements par signature	10 794	-	7 346	(465)	(9 251)	-	-	8 424
Risques opérationnels	11 309	-	881	-	(933)	-	-	11 257
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	4 966	-	69	(31)	-	-	1 160	6 164
Litiges divers	4 789	-	511	-	(572)	-	-	4 728
Participations	306	-	8	(8)	-	-	1	307
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	9 766	-	1 535	(541)	(833)	-	(1)	9 926
TOTAL	52 773	-	12 584	(1 045)	(11 589)	-	1 160	53 883

(1) Dont 4 960 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 116 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
<i>En milliers d'euros</i>									
Risques sur les produits épargne-logement	10 433	10 433	-	410	-	-	-	-	10 843
Risques d'exécution des engagements par signature	6 900	6 900	-	3 938	(449)	(4 475)	-	4 880	10 794
Risques opérationnels	13 483	13 483	-	62	-	(2 236)	-	-	11 309
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	5 114	5 114	-	159	(72)	(25)	-	(210)	4 966
Litiges divers	4 351	4 351	-	830	(621)	(583)	-	812	4 789
Participations	298	298	-	10	(2)	-	-	-	306
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	11 509	11 509	-	2 230	(587)	(2 835)	-	(551)	9 766
TOTAL	52 088	52 088	-	7 639	(1 731)	(10 154)	-	4 931	52 773

(1) Dont 4 123 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 991 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

6.9 Dettes subordonnées

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-
Valeur au bilan	-	-

6.10 Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2019

Au 30 juin 2019, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Nombre de titres au 30/06/2019	% du capital	% des droits de vote
<i>Répartition du capital de la Caisse Régionale</i>			
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	1 003 200	12,37%	0,00%
Dont part du Public	966 781	11,92%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	30 712	0,38%	0,00%
Dont part autodétenue	5 707	0,07%	0,00%
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	3 291 313	40,58%	0,00%
Dont Caisses Locales	1 263 636	15,58%	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.	239 159	2,95%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	1 788 518	22,05%	0,00%
Part sociales	3 816 197	47,05%	100,00%
Dont 61 Caisses Locales	3 816 144	47,05%	100,00%
Dont 15 administrateurs de la Caisse régionale	51	0,00%	0,00%
Dont Crédit Agricole S.A.	1	0,00%	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	1	0,00%	0,00%
Dont Autres	-	0,00%	0,00%
Total	8 110 710	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 3.82 euros et le montant du capital est de 30 983 milliers d'euros.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2018, l'Assemblée générale du 22 mars 2019 de Crédit Agricole Loire Haute-Loire a approuvé le versement d'un intérêt par part sociale de 1.80% et d'un dividende aux porteurs de CCI de 2.93 euros.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2015	2,90	2,90	4,00%
2016	2,90	2,90	4,00%
2017	2,91	2,91	11,00%
2018	2,93	2,93	11,00%

Le plafond de rémunération des parts sociales émises par les coopératives correspond à la moyenne du TMO, sur les 3 dernières années civiles précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle, majorée de 200 points de base (loi "Sapin 2" du 9 décembre 2016).

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 12 267 milliers d'euros en 2019.

7. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

Engagements donnés et reçus

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Engagements donnés	1 095 025	1 068 388
Engagements de financement	685 559	682 690
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	685 559	682 690
Ouverture de crédits confirmés	228 491	234 683
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	10 393	12 106
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	218 098	222 577
Autres engagements en faveur de la clientèle	457 068	448 007
Engagements de garantie	409 466	385 698
Engagements d'ordre des établissements de crédit	176 263	176 125
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	-	-
Autres garanties (1)	176 263	176 125
Engagements d'ordre de la clientèle	233 203	209 573
Cautions immobilières	26 327	25 669
Autres garanties d'ordre de la clientèle	206 876	183 904
Engagements sur titres	-	-
Titres à livrer	-	-
Engagements reçus	2 862 336	2 802 987
Engagements de financement	25 784	26 359
Engagements reçus des établissements de crédit	25 784	26 359
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	2 836 552	2 776 628
Engagements reçus des établissements de crédit	273 629	280 386
Engagements reçus de la clientèle	2 562 923	2 496 242
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	178 047	177 388
Autres garanties reçues	2 384 876	2 318 854
Engagements sur titres	-	-
Titres à recevoir	-	-

(1) Dont 170.233 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014 pour millions d'euros.

Instrument financiers remis et reçus en garantie

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés) (1)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	2 307 171	2 371 095
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	-	-
Autres dépôts de garantie (3)	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	34 262	238 850
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	2 341 433	2 609 945
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés (2)		
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	4 566	233 593
Titres vendus à découvert	-	-
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	4 566	233 593

Au 30 juin 2019, le Groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire a utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement. Afin de continuer à optimiser les coûts de portage liés au pilotage de la liquidité, une opération de repo / reverse repo a été effectuée sur ces titres pour une durée de neuf mois.

Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2019, le Groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire a apporté 2 307 171 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 371 095 milliers d'euros en 2018. Le Groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire a apporté :

- 1 377 958 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 462 552 milliers d'euros en 2018;
- 140 078 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat) contre 148 616 milliers d'euros en 2018;
- 791 135 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 759 928 milliers d'euros en 2018.

8. Reclassements d'instruments financiers

Principes retenus par le Groupe Crédit Agricole

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale du groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de l'entité.

Reclassements effectués par le Groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire

Le Groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire n'a pas opéré au cours du 1^{er} semestre 2019 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

9. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "*d'exit price*").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

9.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au bilan au 30/06/2019	Juste valeur au 30/06/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	9 794 913	10 074 244	-	1 352 101	8 722 143
Prêts et créances sur les établissements de crédit	840 450	837 535	-	837 535	-
Comptes ordinaires et prêts JJ	223 299	222 383	-	222 383	-
Comptes et prêts à terme	611 756	609 802	-	609 802	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	4 680	4 566	-	4 566	-
Prêts subordonnés	284	349	-	349	-
Autres prêts et créances	431	435	-	435	-
Prêts et créances sur la clientèle	8 954 463	9 236 709	-	514 566	8 722 143
Créances commerciales	827 239	927 809	-	-	927 809
Autres concours à la clientèle	8 076 956	8 258 683	-	468 368	7 790 315
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Avances en comptes courants d'associés	6 669	6 618	-	6 618	-
Comptes ordinaires débiteurs	43 599	43 599	-	39 580	4 019
Titres de dettes	622 864	673 673	585 780	87 893	-
Effets publics et valeurs assimilées	250 922	277 196	277 196	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	371 942	396 477	308 584	87 893	-
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	10 417 777	10 747 917	585 780	1 439 994	8 722 143

	Valeur au bilan au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	9 804 970	10 064 575	-	1 024 607	9 039 968
Prêts et créances sur les établissements de crédit	976 243	976 454	-	976 454	-
Comptes ordinaires et prêts JJ	81 164	81 162	-	81 162	-
Comptes et prêts à terme	655 279	661 185	-	661 185	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	239 293	233 593	-	233 593	-
Prêts subordonnés	73	76	-	76	-
Autres prêts et créances	434	438	-	438	-
Prêts et créances sur la clientèle	8 828 727	9 088 121	-	48 153	9 039 968
Créances commerciales	844 511	937 301	-	-	937 301
Autres concours à la clientèle	7 932 013	8 098 711	-	-	8 098 711
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Avances en comptes courants d'associés	6 580	6 486	-	6 486	-
Comptes ordinaires débiteurs	45 623	45 623	-	41 667	3 956
Titres de dettes	627 766	664 404	576 379	88 025	-
Effets publics et valeurs assimilées	251 419	269 927	269 927	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	376 347	394 477	306 452	88 025	-
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	10 432 736	10 728 979	576 379	1 112 632	9 039 968

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 30/06/2019	Juste valeur au 30/06/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	5 762 586	5 837 616	-	5 837 616	-
Comptes ordinaires et emprunts JJ	12 174	12 023	-	12 023	-
Comptes et emprunts à terme	5 716 150	5 791 399	-	5 791 399	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	34 262	34 194	-	34 194	-
Dettes envers la clientèle	3 564 410	3 569 130	-	3 529 035	40 095
Comptes ordinaires créditeurs	2 768 889	2 768 855	-	2 768 855	-
Comptes d'épargne à régime spécial	40 095	40 095	-	-	40 095
Autres dettes envers la clientèle	755 426	760 180	-	760 180	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	32 777	32 890	32 890	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	9 359 773	9 439 636	32 890	9 366 651	40 095

	Valeur au bilan au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	5 840 567	5 928 112	-	5 928 112	-
Comptes ordinaires et emprunts JJ	454	379	-	379	-
Comptes et emprunts à terme	5 601 263	5 681 176	-	5 681 176	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	238 850	246 557	-	246 557	-
Dettes envers la clientèle	3 502 001	3 562 712	-	3 528 462	34 250
Comptes ordinaires créditeurs	2 645 758	2 645 728	-	2 645 728	-
Comptes d'épargne à régime spécial	34 250	34 250	-	-	34 250
Autres dettes envers la clientèle	821 993	882 734	-	882 734	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	34 392	34 061	34 061	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	9 376 960	9 524 885	34 061	9 456 574	34 250

9.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 799	-	2 799	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	2 799	-	2 799	-
Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	136 244	93 757	40 770	1 717
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	2 365	-	2 365	-
Actions et autres titres à revenu variable	1 904	-	1 904	-
Titres de participation non consolidés	461	-	461	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	133 879	93 757	38 405	1 717
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	133 879	93 757	38 405	1 717
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 648	-	12 931	1 717
OPCVM	119 231	93 757	25 474	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres	934 011	1 421	932 590	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	932 590	1	932 589	-
Actions et autres titres à revenu variable	14 582	-	14 582	-
Titres de participation non consolidés	918 008	1	918 007	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	1 421	1 420	1	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	1 421	1 420	1	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 421	1 420	1	-
Instruments dérivés de couverture	1 976	-	1 976	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	1 075 030	95 178	978 135	1 717
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	-	-	-	-
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX	-	-	-	-

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 668	-	3 668	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-

Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	3 668	-	3 668	-
Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat				
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	2 318	-	2 318	-
Actions et autres titres à revenu variable	1 904	-	1 904	-
Titres de participation non consolidés	414	-	414	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	162 732	122 313	38 764	1 655
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	162 732	122 313	38 764	1 655
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 590	-	11 935	1 655
OPCVM	149 142	122 313	26 829	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres	925 057	1 392	923 665	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	923 666	1	923 665	-
Actions et autres titres à revenu variable	13 809	-	13 809	-
Titres de participation non consolidés	909 857	1	909 856	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	1 391	1 391	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	1 391	1 391	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 391	1 391	-	-
Instruments dérivés de couverture	1 069	-	1 069	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	1 094 844	123 705	969 484	1 655
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables			-	-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables			-	-
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX				

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 596	-	1 596	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	1 596	-	1 596	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	50 879	-	50 879	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	52 475	-	52 475	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

	31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2 198	-	2 198	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	2 198	-	2 198	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	22 147	-	22 147	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	24 345	-	24 345	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

Changements de modèles de valorisation

Le Groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire n'a procédé, au-cours de l'exercice 2019, à aucun changement de modèle de valorisation.

➤ **Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3**

✓ **Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3**

	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction									
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction					Instruments dérivés
						Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	
<i>En milliers d'euros</i>											
Solde d'ouverture (01/01/2019)	1 655	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Gains /pertes de la période (1)	62	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Comptabilisés en résultat	62	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Solde de clôture (30/06/2019)	1 717	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat																		
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI						Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option						
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres de dettes				Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes		
							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Titres de dettes							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes
<i>En milliers d'euros</i>																			
Solde d'ouverture (01/01/2019)	-	-	-	-	-	-	-	1 655	-	1 655	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	-	-	-	-	62	-	62	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-	62	-	62	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2019)	-	-	-	-	-	-	-	1 717	-	1 717	-	-	-	-	-	-	-	-	-

	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres						Instruments dérivés de couverture
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables				
			Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Créances sur la clientèle		
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés			Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	
<i>En milliers d'euros</i>							
Solde d'ouverture (01/01/2019)	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2019)	-	-	-	-	-	-	-

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	27
Comptabilisés en résultat	27
Comptabilisés en capitaux propres	-

✓ **Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3**

Néant

10. Impacts des évolutions comptables ou autres événements

Bilan Actif

Impacts : Application de la norme IFRS16

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2019 Retraité	Impact IFRS 16	01/01/2019 Publié
Caisse, banques centrales	32 496	-	32 496
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	168 718	-	168 718
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	3 668	-	3 668
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	165 050	-	165 050
Instruments dérivés de couverture	1 069	-	1 069
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	925 057	-	925 057
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	1 391	-	1 391
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	923 666	-	923 666
Actifs financiers au coût amorti	10 432 736	-	10 432 736
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	976 243	-	976 243
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	8 828 727	-	8 828 727
<i>Titres de dettes</i>	627 766	-	627 766
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6 072	-	6 072
Actifs d'impôts courants et différés	10 306	6 634	3 672
Comptes de régularisation et actifs divers	163 371	-	163 371
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	-	-
Immeubles de placement	192	-	192
Immobilisations corporelles	96 884	27 230	69 654
Immobilisations incorporelles	33 506	(1 544)	35 050
Ecarts d'acquisition	-	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	11 870 409	32 320	11 838 089

Bilan Passif

Impacts IFRS 16 au 1^{er} Janvier 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2019	Impact	01/01/2019
	Retraité	IFRS 16	Publié
Banques centrales	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 198	-	2 198
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	2 198	-	2 198
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	22 147	-	22 147
Passifs financiers au coût amorti	9 376 960	-	9 376 960
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	5 840 567	-	5 840 567
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3 502 001	-	3 502 001
<i>Dettes représentées par un titre</i>	34 392	-	34 392
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 886	-	1 886
Passifs d'impôts courants et différés	11 446	6 634	4 812
Comptes de régularisation et passifs divers	339 898	25 686	314 212
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-
Provisions	52 773	-	52 773
Dettes subordonnées	-	-	-
Total dettes	9 807 309	32 320	9 774 989
Capitaux propres	2 063 101	-	2 063 101
Capitaux propres part du Groupe	2 063 095	-	2 063 095
Capital et réserves liées	347 152	-	347 152
Réserves consolidées	1 498 923	-	1 498 923
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	117 458	-	117 458
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	-	-	-
Résultat de l'exercice	99 562	-	99 562
Participations ne donnant pas le contrôle	6	-	6
TOTAL DU PASSIF	11 870 409	32 320	11 838 089

11. Parties liées

Les parties liées à La Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire sont :

- des entités ayant le contrôle exclusif ou conjoint de Crédit Agricole Loire Haute-Loire, ou ayant une influence notable sur Crédit Agricole Loire Haute-Loire, directement ou indirectement ;
- des entités contrôlées Crédit Agricole Loire Haute-Loire, directement ou indirectement, en contrôle exclusif ou conjoint ;
- des entités soumises à l'influence notable de Crédit Agricole Loire Haute-Loire ;
- des entités soumises directement ou indirectement, à un contrôle commun avec Crédit Agricole Loire Haute-Loire ;
- des entités sur lesquelles une personne physique, partie liée à Crédit Agricole Loire Haute-Loire, détient le contrôle exclusif ou conjoint, une influence notable, ou encore détient un droit de vote significatif ;
- les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel de Crédit Agricole Loire Haute-Loire ou à celui d'une de ses parties liées.

Crédit Agricole Loire Haute-Loire n'a conclu aucune transaction significative avec des parties liées au-cours du 1er semestre 2019.

12. Périmètre de consolidation au 30 juin 2019

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Crédit Agricole Loire Haute-Loire n'est associée dans aucune coentreprise, ni aucun partenariat de nature stratégique pour le développement de son activité.

Composition du périmètre

Périmètre de consolidation de Crédit Agricole Loire Haute-Loire	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (1)	Implantation	Siège social (si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (2)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2018	31/12/2017	30/06/2018	31/12/2017
Établissement bancaire et financier									
Crédit Agricole Loire Haute-Loire	Mère		France		Mère	100%	100%	100%	100%
Caisses Locales Loire Haute-Loire	Mère		France		Mère	100%	100%	100%	100%
FCT Crédit Agricole Habitat 2015 compartiment CR845 Loire Haute-Loire	Globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
Sociétés de crédit-bail et location									
COFAM	Globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
SIRCAM	Globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
LOCAM	Globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
SCI									
SCICA LHL	Globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%

Au 30 juin 2019, Crédit Agricole Loire Haute-Loire ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de

chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

13. Événements postérieurs au 30 juin 2019

Le Groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire n'a détecté aucun évènement significatif postérieur à la clôture de l'exercice.

PARTIE C - DECLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DES RAPPORTS FINANCIERS

Je soussigné Gérard Ouvrier Buffet, Directeur Général de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Loire Haute-Loire, atteste qu'à ma connaissance, les comptes consolidés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

A St Etienne, 2 août 2019
Le Directeur Général
Gérard Ouvrier-Buffet



PARTIE D - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2019

C A B I N E T R O Y E T

SIEGE SOCIAL : 9, PLACE JEAN-MOULIN - BP 5 - 42001 SAINT-ETIENNE
CEDEX 1
TEL : +33 (0) 4 77 32 38 72 - FAX : +33 (0) 4 77 41 70 15

SOCIETE ANONYME INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE LYON ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
CAPITAL DE 250 000 EUROS - RCS SAINT-ETIENNE 704 501 584

M A Z A R S

SIEGE SOCIAL : LE PREMIUM - 131, BOULEVARD STALINGRAD - 69624
VILLEURBANNE CEDEX
TEL : +33 (0) 4 26 84 52 52 - FAX : +33 (0) 4 26 84 52 59

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE LYON ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
CAPITAL DE 5 986 008 EUROS - RCS LYON 351 497 649

AUX SOCIETAIRES
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE-LOIRE
94, Rue Bergson
42000 Saint-Etienne

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Loire Haute Loire, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.
Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application à compter du 1er janvier 2019 de la nouvelle norme IFRS 16 « Contrats de location » exposé dans la note 1.1 « Normes applicables et comparabilité » et le paragraphe « Contrats de location (IFRS 16) » de la note 1.2 « Principes et méthodes comptables » ainsi que dans les autres notes de l'annexe présentant des données chiffrées liées aux incidences de ce changement.

MAZARS

CABINET ROYET

ons données dans le rapport
médiatres résumés sur lesquels

Emmanuel Charnavel
Associé

Stéphane Guichard
Associé

t leur concordance avec les

MAZARS

CABINET ROYET

Emmanuel Charnavel
Associé

Stéphane Guichard
Associé

